

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET
DES QUESTIONS**

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

**COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI
CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA
TRANSITION NUMÉRIQUE**

**COMMISSIE VOOR DE ECONOMISCHE ZAKEN
EN DE TEWERKSTELLING**

**BELAST MET DE ECONOMISCHE TRANSITIE, HET WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN
DE DIGITALISERING**

RÉUNION DU MERCREDI 30 JUIN 2021

VERGADERING VAN WOENSDAG 30 JUNI 2021

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

Présidence : M. Michaël Vossaert, président.

[107]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME ALEXIA BERTRAND

À MME BARBARA TRACHTE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "le soutien de la Région bruxelloise au secteur des agences de voyage".

M. le président.- En l'absence de Mme Alexia Bertrand, sa demande d'explications est lue par Mme Clémentine Barzin.

[111]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Dès l'entame de la crise sanitaire, notre groupe est régulièrement intervenu pour rappeler les nombreuses disparités au sein de notre pays en matière de primes économiques distribuées aux différents secteurs touchés.

À plusieurs reprises en effet, nous nous sommes étonnés des différences substantielles dans les montants octroyés aux secteurs les plus fortement touchés, variant pour la plupart du simple au triple selon les Régions. Pour le secteur du tourisme, et celui des agences de voyages en particulier, force est de constater que la situation ne s'arrange toujours pas, eu égard aux échanges que nous maintenons avec le secteur.

À ce titre et étant donné la concurrence déloyale que les agences bruxelloises continuent de subir par rapport aux agences des Régions voisines (220.000 euros de primes pour une agence installée à Rhode-Saint-Genèse depuis le début de la crise contre 36.000 euros pour une agence installée dans la capitale), une réévaluation des aides pour ce secteur, à Bruxelles, est essentielle si nous ne voulons pas les voir, à terme, délaisser notre ville au profit de la périphérie !

Alors que la Flandre a décidé d'augmenter les primes mensuelles de 10 à 15 % selon la perte de leur chiffre d'affaires et que la Wallonie a récemment œuvré à la mise en place d'une indemnité de résilience pour le secteur des voyagistes, d'un mécanisme B2B appelé cascade Reça et d'un mécanisme de sauvegarde pour les secteurs qui n'ont pas pu encore bénéficier de la relance, la Région bruxelloise n'a, à ce jour, pas intensifié son aide pour ce secteur.

Des rencontres ont-elles été récemment organisées avec les représentants de ce secteur, en particulier avec l'Union professionnelle des agences de voyage, conformément à leurs demandes répétées ? Le cas échéant, quand cette rencontre a-t-elle eu lieu, quelles sont les revendications qui vous ont été adressées et quelles sont les pistes de solutions concrètes actuellement en réflexion ?

Des contacts ont-ils été entrepris avec la Région wallonne afin de dupliquer le modèle de l'indemnité de résilience en Région bruxelloise ?

Qu'en est-il d'un système de globalisation lié au chiffre d'affaires à Bruxelles, à l'instar de la situation en Flandre, plébiscité par de nombreux secteurs ? Ce système permet de mieux prendre en compte la taille des entreprises dans la proportion des aides qui leur sont accordées.

Quelles nouvelles aides sont actuellement à l'étude afin de supporter le secteur dans ses frais fixes incompressibles et ce, depuis quatorze mois ?

Concrètement, comment et avec quelle ampleur la future compensation annoncée le 9 juin dernier pour le secteur de l'événementiel au sens large intégrera-t-elle les agences de voyages ? À cette occasion, j'avais souligné qu'un certain nombre d'agences de voyages fonctionne sous la forme de coopérative liée à une maison mère. Ces agences ne facturent pas un chiffre d'affaires complet mais leurs commissions. Dès lors, si on exige à nouveau un chiffre d'affaires d'au moins 25.000 euros, elles seront à nouveau exclues, après la prime Tetra, d'un soutien grandement nécessaire.

[113]

Quelle réponse la future compensation apportera-t-elle à cette situation ?

Enfin, de quelle manière les mesures et le budget prévus dans le cadre du plan de relance bruxellois permettront-ils de répondre aux attentes légitimes et urgentes du secteur ?

[115]

M. Sevket Temiz (PS).- Comme l'a souligné Mme Barzin, la période a été extrêmement difficile pour le secteur du tourisme en général et à l'échelle mondiale ; les agences de voyages n'y ont pas fait exception.

Pour l'heure, le retour des beaux jours, le début des grandes vacances et l'avancement de la vaccination permettent un certain optimisme, d'autant que les Bruxellois ressentent le besoin de se couper de notre triste réalité sanitaire.

Il conviendra néanmoins de dresser un état des lieux et de tirer des conclusions de cette crise sanitaire pour le secteur.

Avant la crise, celui-ci subissait la forte pression de la concurrence de la réservation en ligne, notamment de grandes plates-formes internationales. Celles-ci n'ont pas mieux vécu le confinement que les agences de voyages, sans parler de l'afflux de plaintes pour non-respect des législations de protection des consommateurs en cas d'annulation. Sur ce point, les agences "traditionnelles" sont un bien meilleur choix, d'autant qu'elles offrent l'avantage d'informer le client sur les règles en vigueur dans les pays étrangers de destination.

Pouvez-vous me dire s'il existe, à l'échelle bruxelloise, des études concernant l'impact de la crise du Covid-19 sur le secteur du voyage en général et les agences de voyages en particulier ? Le cas échéant, quel est-il ? Quelles suites y sont-elles réservées ? Quelles sont vos réflexions sur l'avenir de ce secteur ? Vos services sont-ils intéressés aux évolutions découlant de la crise actuelle sur les habitudes d'organisation des voyages des Bruxellois ? Nous avons observé depuis plusieurs années la montée en puissance de la réservation en ligne. Quels sont vos constats ?

[117]

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- Je vous remercie pour cette question qui souligne les conséquences importantes que le secteur des agences de voyages subit du fait des mesures sanitaires. Nous sommes bien conscients que c'est un des secteurs les plus touchés et, comme pour tous ces secteurs, je pense particulièrement aux hommes et femmes qui y travaillent et portent ces entreprises. J'ai eu l'occasion d'entendre plusieurs témoignages de responsable d'agences, c'est un secteur en grande souffrance, même s'il y a actuellement une forme de reprise qui apporte de l'espoir à tout le monde.

Les voyages peuvent reprendre, nous pouvons nous en réjouir, mais ils restent conditionnés. Cette prudence des autorités publiques est évidemment liée à la présence de variants et à la vigilance qui doit être de mise pour juguler la circulation du virus, dans l'attente d'une couverture vaccinale optimale.

J'ai eu l'occasion de rencontrer par visioconférence les représentants de l'Union professionnelle des agences de voyage (UPAV), ainsi que des particuliers gérants d'une agence de voyages, le 10 juin dernier, tout comme le ministre-président qui les avait rencontrés la semaine précédente. Des contacts réguliers ont encore cours, tant avec l'UPAV qu'avec des agences particulières, en parallèle de ces rencontres officielles.

Nous sommes également en contact avec nos homologues des autres Régions pour analyser les différents modèles de soutien mis en place ainsi que leurs mécanismes, calendrier, contraintes propres, ainsi que les critères qu'ils utilisent et la manière dont ils arrivent à automatiser l'octroi des aides. C'est ce qui nous intéresse le plus, afin de nous aider à octroyer le plus vite possible nos aides.

En complément des aides adoptées par le gouvernement fédéral (revenu de remplacement ou chômage temporaire), les agences de voyages ont fait partie, au niveau régional bruxellois, de l'ensemble des destinataires des primes ciblées qui ont suivi la prime unique de 4.000 euros.

[119]

Elles sont identifiées par les codes NACE TVA 79.110 ou 79.120.

Les agences ont ainsi pu bénéficier de :

- la prime Event. Il s'agissait d'une prime variable, allant de 3.000 euros à 9.000 euros. 209 entreprises en ont bénéficié pour un montant total de 1.275.023 euros et un montant moyen de 6.101 euros par agence ;
- la prime pour les secteurs dits "non essentiels", avec un plafond de 5.000 euros. Sa variabilité était fonction de la perte de chiffre d'affaires, avec deux paliers : entre 25 % et 40 % et au-delà de 40 %. Un second critère était celui des frais fixes supportés par l'entreprise. Pour les codes NACE cités, on compte 162 bénéficiaires pour un montant total de 742.500 euros et un montant moyen octroyé de 4.583 euros ;
- la prime Tetra, qui prévoit un soutien allant de 6.250 euros à 45.000 euros en fonction de la perte de chiffre d'affaires et du volume d'emploi. Ces deux critères permettaient de prendre en compte la taille des entreprises.

Pour la prime Tetra initiale, nous comptons 163 entreprises bénéficiaires pour un montant total de 2.617.250 euros et un montant moyen de 16.057 euros. Il n'est pas étonnant que ces chiffres soient beaucoup plus élevés, étant donné que ces secteurs ont été quasi à l'arrêt.

En ce qui concerne la prime Tetra+, 73 entreprises en ont bénéficié à ce stade, pour un montant total de 252.305 euros.

[121]

Le montant total maximal des primes octroyées au secteur des agences de voyages s'élève donc à 63.000 euros, répartis entre elles selon différents critères.

La taille des entreprises est également prise en considération dans l'offre des prêts proposés par finance&invest.brussels. Les prêts Oxygen de maximum 100.000 euros sont destinés aux très petites entreprises, aux indépendants et aux organisations d'économie sociale. Une agence a obtenu un prêt Recover de 15.000 euros, et un prêt Oxygen a été accordé à cinq agences, pour un montant total de 367.000 euros.

Les prêts de maximum 600.000 euros octroyés dans le cadre de la mission déléguée auprès de finance&invest.brussels sont destinés aux entreprises de plus de dix équivalents temps plein (ETP). Ces prêts peuvent atteindre 1.500.000 euros pour les entreprises de plus de 100 ETP. Je ne dispose pas à l'heure actuelle d'informations sur la manière dont les agences de voyages ont utilisé ces prêts.

Comme nous l'avons fait depuis le début de la crise, nous poursuivons le travail en écoutant le secteur pour tenter d'adapter les soutiens en fonction de l'évolution de la situation. L'assouplissement des mesures sanitaires décidées par le Comité de concertation n'est pas forcément synonyme d'embellie pour ces secteurs, car d'autres critères régissent leur activité. Nous allons suivre la situation de près en concertation avec les acteurs concernés de manière à adapter au mieux la prime aux différents types d'entreprise, selon les moyens disponibles. Nous cherchons à définir des critères au cas par cas, en fonction de la taille des entreprises, pour autant qu'ils ne nous contraignent pas à faire des contrôles au cas par cas, ce qui prendrait trop de temps.

En résumé, nous réfléchissons à de nouvelles aides pour ce secteur mais, à ce stade, je ne peux en dire plus.

[123]

Mme Clémentine Barzin (MR).- J'entends que plus de 200 agences de voyages ont recouru aux aides. Selon mes informations, 250 unités sont concernées en Région bruxelloise.

Une correction a été apportée à la prime Tetra pour approcher de la prime unique de 4.000 euros. Je serais intéressée de connaître les motifs de refus éventuellement corrigés pour ce secteur en particulier. Cela pourrait être utile pour la nouvelle aide en préparation. Quand la nouvelle compensation sera-t-elle effective ?

Pour ce secteur comme pour d'autres, le système de globalisation tel qu'appliqué en Flandre est très efficace et plus simple à mettre en œuvre.

Le 9 juin déjà, j'ai abordé la question des agences de voyages qui fonctionnent sous la forme de coopératives et qui n'envoient que leurs commissions à leur maison mère. Ces entreprises ne sont pas éligibles, vu le seuil de 25.000 euros de chiffre d'affaires fixé comme critère. Je n'ai pas reçu de précisions à ce sujet, mais j'espère que ce point sera pris en considération dans la prochaine compensation. Je reviendrai également sur la nouvelle prime Events.

Je salue l'instauration d'une prime pour ce secteur "non essentiel". Rappelons que le bénéfice de son activité ne lui parvient que bien après la commande des voyages.

[125]

M. Sevket Temiz (PS).- En raison de la confusion qui règne toujours à propos des voyages à l'étranger, de nombreuses agences de voyages ont fort à faire avec les codes couleur, le passeport vaccinal et les annulations. Je me réjouis d'apprendre que de nouvelles aides vont être dégagées. C'est une bonne nouvelle pour le secteur et nous y serons attentifs.

- *L'incident est clos.*

[129]

VRAAG OM UITLEG VAN DE HEER GILLES VERSTRAETEN

AAN MEVROUW BARBARA TRACHTE, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR ECONOMISCHE TRANSITIE EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK,

betreffende "de stand van zaken met betrekking tot de ontwikkeling van het donutmodel".

[131]

De heer Gilles Verstraeten (N-VA).- De regering wil de Brusselse economie hervormen aan de hand van het donutmodel. Die theorie van de Britse econome Kate Raworth biedt een alternatief voor de klassieke economische indicatoren waarbij ook rekening gehouden wordt met maatschappelijke rechtvaardigheid en milieu-uitdagingen, om de economie een koers te doen varen die moet leiden tot een duurzame en rechtvaardige ontwikkeling.

De regering omschrijft het project als een participatief methodologisch onderzoek. BrusselsDonut, een consortium bestaande uit de vzw Confluences, onderzoekers van het Institut catholique des hautes études de commerce (Icheq) en Doughnut Economics Action Lab (DEAL) - het team van Kate Raworth -, onderzoekt de mogelijkheden van het model in het Brussels Gewest met een facultatieve subsidie van Brussel Economie en Werkgelegenheid (BEW) van 146.450 euro.

Daarvan gaat 15% naar verplaatsingen, kantoorbenodigdheden en informatica. Het overgrote deel (85%) is bestemd voor de partners van het consortium: 76.000 euro voor het personeel van de vzw Confluences, 10.000 euro voor het Icheq, 13.500 euro voor het DEAL en 1.000 euro voor Kate Raworth zelf. Daarnaast gaat er 15.750 euro naar thematische consultants, communicatie, boekhouding en vertaling en 9.000 euro dient voor tegemoetkomingen voor deelnemers van de workshops.

Voor de follow-up van het project en de evaluatie van de verbintenissen van BrusselsDonut is een stuurcomité opgericht, dat bestaat uit vertegenwoordigers van BEW, hub.brussels, Innoviris, Leefmilieu Brussel en van het consortium zelf. Ook de staatssecretaris zelf of haar vertegenwoordiger woonden de samenkomsten bij, op 15 december 2020 en op 16 februari 2021.

[133]

Het werk van BrusselsDonut zou eindigen in het voorjaar van 2021. Het team zou dan zijn conclusies op het gebied van beleidsaanbevelingen en methodologische mogelijkheden formuleren. Op die basis zou dan de ontwikkeling van het donutmodel op grotere schaal worden bekeken.

Het publiek werd bij de ontwikkeling betrokken via workshops met de bij de bestudeerde initiatieven betrokken actoren en leden van de overheidsdiensten. Op 23 februari 2021 was er een infowebinar, dat op YouTube kan worden bekeken. Naar aanleiding van die sessie werden deelnemers en geïnteresseerden uitgenodigd om via een formulier voorstellen in te dienen voor het donutportret van het Brussels Gewest.

Op 25 mei vond een online evenement plaats, waarop het BrusselsDonut-team de toepassingen voorstelde, waarna de aanwezigen ideeën uitwisselden over hoe het donutmodel nog kan worden ingezet voor een sociaal rechtvaardige en ecologische transitie. Dat event vond jammer genoeg tijdens de kantooruren plaats, zodat ik het niet kon bijwonen.

Kunt u een stand van zaken geven betreffende de ontwikkeling van het donutmodel?

Kunt u een duidelijk overzicht geven van hoe de facultatieve subsidie van 146.450 euro is besteed?

Hoeveel personeelsleden van de vzw Confluences waren daarbij betrokken?

Welke diensten hebben het Institut catholique des hautes études de commerce en DEAL geleverd?

Welk bedrag werd er besteed aan thematische consultants? Welke bijdrage leverden zij?

Welke vergoeding kregen de deelnemers aan de workshops? Welk profiel - leeftijd, geslacht, beroep, opleidingsniveau - hadden ze?

Woonde u zelf de twee bijeenkomsten van de stuurgroep bij? Wat is daar precies besproken? Wanneer komt de stuurgroep opnieuw samen?

Zijn de conclusies van het BrusselsDonut-team op het gebied van beleidsaanbevelingen en methodologische mogelijkheden al beschikbaar? Zo ja, kunt u ze toelichten? Zo nee, wanneer zullen ze beschikbaar zijn?

Op welke manier kan het Brusselse donutmodel in de praktijk op kleine of grote schaal worden toegepast?

Wat zijn de volgende stappen in het donutproject? Op welke manier wordt de Brusselaar erbij betrokken?

[135]

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Je remercie mon collègue M. Verstraeten qui nous permet de discuter à nouveau de la théorie donut et de son application en Région bruxelloise.

Je ne reviendrai pas sur l'ampleur du processus de réflexion qui a donné lieu à la présentation d'un rapport en mai 2021. Les conclusions de ce rapport sont sans équivoque : l'application du modèle donut à Bruxelles demanderait de repenser entièrement l'économie régionale, une pratique saine et trop peu fréquente en politique. Nous trouvons également ce modèle très intéressant car il n'oppose pas le bien-être individuel à la transition écologique.

Toutefois, cette réflexion est incomplète. En effet, Bruxelles manque aujourd'hui d'une vision claire sur son identité et son expertise pour attirer des investisseurs et intégrer les nombreux talents belges à un projet positif. Bruxelles en 2030 se doit d'être innovante, durable, sociable, chaque aspect étant complémentaire aux deux autres.

Compte tenu de la dimension holistique de la théorie du donut, avez-vous déjà prévu une révision des différents outils - Go4Brussels 2030, le plan régional de développement durable, Good Move, le plan air-climat-énergie - pour éviter une cacophonie et clarifier la vision de ce gouvernement pour Bruxelles.

Selon vous, la théorie donut permet-elle d'appréhender les défis de la transition technologique et écologique ? Quels sont les moyens devant vous permettre de travailler à une appropriation de la théorie donut par la population bruxelloise ?

Enfin, quelles sont les prochaines étapes dans l'étude de l'application de la théorie donut à Bruxelles ?

[137]

Mme Barbara de Radigués (Ecolo).- Nous sommes de plus en plus nombreux à nous rendre compte que définir la prospérité d'un pays par la croissance de son produit intérieur brut (PIB) n'a pas de sens. La théorie du donut de l'économiste Kate Raworth propose une manière alternative de définir ce que l'on entend par "prospérité". Sa définition n'est plus basée sur une croissance du PIB sans fin et sans but, mais bien sur notre capacité à vivre à l'intérieur du donut avec, comme limites, un plancher social et un plafond écologique.

Nous ne nions pas qu'il est plus difficile de piloter ses actions par le prisme de douze critères sociaux et neuf critères environnementaux plutôt que sous l'angle d'un seul chiffre. Cependant, si l'humain est capable de faire émerger des décisions à partir de mégadonnées (big data), il me semble que l'utilisation de ce donut en tant que boussole est à portée de l'intelligence humaine.

La crise du Covid-19 a mis en lumière les faiblesses, injustices et vulnérabilités de l'actuel modèle de société. Dans ce contexte, on ne peut que saluer la volonté du gouvernement, et plus particulièrement de la secrétaire d'État Barbara Trachte, de se doter d'un nouvel outil pour penser le redéploiement de Bruxelles vers une société inclusive, démocratique, saine et bas carbone.

Je tiens tout d'abord à saluer le processus participatif et innovant, dont vous avez mentionné quelques-unes des étapes, qui a pu être maintenu malgré les mesures sanitaires. Les trois rapports, dont le résultat, les recommandations et les outils pédagogiques, sont disponibles. Je vous invite à les parcourir comme je l'ai fait, car ils sont bien conçus et didactiques.

L'approche du donut concerne tous les domaines de la société. Ce portrait de la Région bruxelloise comporte deux enseignements : il manque des données pour sept catégories sur 21 ; quant aux données dont nous disposons, elles indiquent que nous dépassons les bornes environnementales et que le plancher social n'est pas suffisamment solide pour les Bruxellois.

Si je m'associe aux questions des collègues concernant les prochaines étapes, j'en ai quelques-unes supplémentaires.

Le donut servant de boussole pour toutes les politiques régionales, avez-vous déjà présenté les résultats du donut bruxellois à vos collègues du gouvernement ? Dans l'affirmative, quelles ont été leurs réactions ? Comment les constats, les recommandations et l'approche préconisée par le donut bruxellois vont-ils être intégrés dans le travail de chacun ?

S'agissant du manque de données, où les grosses lacunes ont-elles été pointées ? Des propositions d'indicateurs supplémentaires pour compléter le suivi statistique ont-elles été formulées ? Les organismes de statistiques régionaux ont-ils été associés à la réflexion ? Si pas, vont-ils l'être ? Si oui, comment ?

Je vous dis encore bravo pour avoir ouvert ce chantier passionnant des indicateurs pour piloter notre vivre ensemble.

[139]

Mevrouw Khadija Zamouri (Open Vld).- Eind vorig jaar heb ik mij bij de begrotingsbesprekingen al laten ontvallen dat boeken wel inspirerend kunnen werken, maar dat het zelden een goed idee is om ze als vertrekpunt te nemen voor de hertekening van een maatschappij of economie.

Het beeld van een donut is heel krachtig. De ideeën in het boek zijn echter minder duidelijk en vatbaar voor kritiek. Een samenwerking met Kate Raworth kan de geesten absoluut verrijken en de kijk op het beleid verbreden. Het is een interessante oefening, waarbij de nadruk sterk ligt op de noodzakelijke communicatie, participatie en bewustmaking. Er komt overigens ook wat branding bij kijken. Op sommige vlakken is het boek echter te ideologisch gekruid om gezond te zijn voor de Brusselse samenleving.

Dat brede lagen van de bevolking bewust moeten worden gemaakt van de urgentie van de economische transitie en dat ze aangezet moeten worden tot participatie, staat vast. Deze en de vorige regering hebben echter al sterk ingezet op innovatie. Er beweegt in Brussel heel wat op dat vlak, met en zonder steun van de overheid.

[141]

Nu we het toch hebben over boeken en ideeën om de economische transitie tot stand te brengen, verwijs ik graag naar 'Circulaire economie in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest' van Hughes Belin en Cédric Hananel. Als ik het me goed herinner, heeft staatssecretaris Trachte er het voor- of nawoord voor geschreven. Het boek geeft een concreet beeld van tien tot twintig jaar duurzame innovatie in het Brussels Gewest. Het ideologische debat komt niet ter sprake, de focus ligt op resultaten en andere mogelijkheden.

Natuurlijk ben ik wel benieuwd naar wat het donutexperiment heeft opgeleverd. Op donut.brussels vond ik alleen uitleg over de methode, theorie en statistische gegevens over sociale, economische en ecologische indicatoren, een soort nulmeting op basis van de donut. Kort samengevat gaat het om de binnenzijde van de donut, de sociale minimumnormen, en de buitenzijde van de donut, de draagkracht van de planeet.

Zoals de heer Verstraeten al zei, is het jammer dat het experiment tijdens de kantooruren plaatsvond, anders hadden we het kunnen bijwonen. Wat waren de resultaten? Hoeveel mensen namen deel? Welke informatie die het beleid kan inspireren, leverde het op?

[143]

Mevrouw Barbara Trachte, staatssecretaris.- Het ambitieuze project rond de Brusselse donut is afgerond op 25 mei. Deze vraag om uitleg biedt me de gelegenheid om de balans op te maken van de resultaten.

Het consortium dat het project heeft uitgevoerd, bestaat uit:

- Confluences, een vzw die gespecialiseerd is in cocreatie;
- onderzoekers van het Icheq, voor het economische onderzoeksaspect en het werk aan alternatieve indicatoren van welvaart en duurzaamheid;
- het team van Kate Raworth, het Doughnut Economics Action Lab, dat garant staat voor de methode.

Op 25 mei presenteerde het BrusselsDonut-team zijn visie op het donutmodel met vier gebruiksniveaus.

Om te beginnen is er het macroniveau, met het donutmodel van het Brussels Gewest. Dat is tot stand gekomen in samenwerking met meer dan tweehonderd deelnemers uit de bevolking, het maatschappelijke middenveld, het bedrijfsleven en de gewestelijke administraties.

Zij hebben het niveau in twee instrumenten onderverdeeld: het donutmodel van het gewest zelf en het model op basis van de vier analyses die Kate Raworth voorstelde, volgens de downscalingmethode van het donutmodel.

Die methode houdt in dat je je concentreert op vier standpunten, waarbij gekeken wordt naar de lokale en globale niveaus en ook naar de sociale en ecologische problematieken. Dat levert een lokaal-sociale analyse, een lokaal-ecologische analyse, een globaal-ecologische analyse en een globaal-sociale analyse op.

[145]

Als we het portret toepassen, krijgen we de volgende resultaten:

- Uit de lokaal-sociale analyse blijkt dat een aanzienlijk deel van de bevolking onder de sociale ondergrens zit;
- De lokaal-ecologische analyse toont aan dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ondanks zijn inspanningen nog een lange weg te gaan heeft om circulair te worden;
- Uit de globaal-ecologische analyse blijkt dat het gewest geen uitzondering vormt in vergelijking met andere steden op het noordelijk halfrond, want Brussel gebruikt zeven keer zijn koolstofbudget;
- De globaal-sociale analyse was voor de deelnemers het moeilijkst te doorgronden. Het Brussels donutteam besliste daarom om ze te illustreren aan de hand van twee Brusselse voorbeeldsectoren, de chocolade- en de IT-sector.

[147]

(poursuivant en français)

Lorsqu'on examine le portrait "donut" de la Région bruxelloise, réalisé par les équipes avec l'aide de la participation, on constate qu'il reste des zones grises, ce qui était déjà le cas dans "La Théorie du donut" de Kate Raworth, y compris dans son livre. Il s'agit de zones pour lesquelles on ne dispose pas d'indicateurs adéquats ou suffisants pour indiquer si les limites - limites écologiques à l'extérieur ou plancher social à l'intérieur du donut - sont respectées ou non, dans l'un ou l'autre sens.

Les citoyens participants nous ont demandé de concevoir de nouveaux indicateurs pour mieux comprendre la réalité bruxelloise, ce qui témoigne de la qualité et de la vivacité de la participation qui a permis l'élaboration du donut bruxellois. Les indicateurs traditionnels proposés par Kate Raworth dans son livre n'ont pas été jugés pertinents ou satisfaisants. Selon les participants, une centaine d'indicateurs doivent être créés en Région de Bruxelles-Capitale pour parvenir à en dresser un portrait complet à un instant T. Il serait intéressant de répéter l'exercice dans quelques années afin d'observer l'évolution.

L'élaboration de ce portrait global a vu l'implication d'autres administrations telles que l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse et perspective.brussels.

[149]

(verder in het Nederlands)

Het tweede analyseniveau is het mesoniveau. Met de medewerking van de Brusselse administraties wordt op dit niveau nagegaan hoe de donuttheorie kan helpen bij de analyse van beleidsstrategieën. Zo kan de methode gebruikt worden om een door een administratie toegepaste strategie bij te sturen, zodat de resultaten beter sporen met de doelstellingen inzake sociale rechtvaardigheid en ecologische bescherming.

Het derde niveau is het microniveau. Het team heeft met de actoren op het terrein samengewerkt om na te gaan hoe de donuttheorie zou kunnen helpen bij de analyse van specifieke projecten of beleidsmaatregelen. Zo heeft het team samengewerkt met het Brusselse bedrijf Democo, dat wilde analyseren hoe circulair een van zijn werven was. Ook Masui, dat een sociaal-artistieke productieplaats wil renoveren met volledig hergebruik van plaatselijke materialen, klopte bij het team aan.

Het laatste niveau is het nanoniveau. Dit draait om donutanalyses van eenvoudige, alledaagse voorwerpen, zoals een smartphone, en vormt meteen ook de meest pedagogische insteek van de studie. Door middel van pedagogische documenten stelt het team een tool ter beschikking dat leerkrachten en dergelijke kunnen inzetten om samen met de bevolking alledaagse voorwerpen te analyseren en zo onvermoede facetten ervan te belichten.

[151]

Verdere details vindt u op donut.brussels, waar u in het Nederlands en het Frans drie brochures kunt downloaden met:

- de algemene lessen;
- de lessen voor Brussel;
- de ontwikkelde methodologische instrumenten die iedereen kan gebruiken.

Mijnheer Verstraeten, ik heb voor u een exemplaar afgedrukt.

De facultatieve subsidie van 146.450 euro werd al besteed. Voor een aantal posten verschillen de uitgaven enigszins van de oorspronkelijke begroting.

De volgende uitgaven werden verricht:

- 87.874 euro voor twee voltijdse medewerkers die Confluences voor de duur van het project in dienst heeft genomen;
- 26.377 euro voor werkingskosten, zoals huur, verplaatsingen, communicatie, kantoorbenodigdheden en IT;
- 1.500 euro voor uitgaven in verband met een stagiair;

- 11.000 euro consultancykosten voor Icheç;
- 6.765 euro consultancykosten voor DEAL;
- 3.856 euro voor communciatieconsultancy;
- 5.000 euro voor thematische experts;
- 1.200 euro voor de boekhouding;
- 1.645 euro voor vertaalkosten;

[153]

- 1.262 euro voor de grafische ondersteuning van beeldmateriaal en video-opnames. Ook dat is boeiend materiaal voor wie zich in de methode wil verdiepen.

[155]

(poursuivant en français)

Je vous transmettrai le détail de tous ces chiffres.

[157]

(verder in het Nederlands)

De deelname aan de workshops en de online enquête gebeurde op vrijwillige basis.

Aan de 13 workshops namen in totaal 204 personen deel. De helft van hen waren vrouwen, de andere helft mannen. Ze waren afkomstig uit de bevolking, het middenveld, het bedrijfsleven en de gewestelijke overheidsdiensten.

[159]

(poursuivant en français)

Concernant les comités de pilotage, je n'y ai pas assisté moi-même, mais certains de mes collaborateurs étaient présents afin d'observer ce qui s'y passait et d'en tirer les enseignements.

Enfin, en ce qui concerne les suites de ce projet, après les constats et la construction de la méthodologie, nous travaillons actuellement à l'intégration de cette méthodologie dans les politiques bruxelloises, que ce soit au niveau macro ou au niveau micro. C'est tout le défi de la stratégie régionale de transition écologique. Nous sommes en train de réfléchir concrètement à l'utilisation de cette méthodologie pour définir cette fameuse stratégie de transition économique.

À ce stade, et vu les contraintes de temps pour ma réponse, je ne peux vous en dire plus, mais je ne doute pas que vous reviendrez vers moi à ce sujet.

[161]

De heer Gilles Verstraeten (N-VA).- Het lijkt mij geen slecht idee om een hoorzitting te organiseren over het werk dat inzake het donutmodel is verricht.

Net als mevrouw Zamouri ben ik ervan overtuigd dat het donutmodel een interessant analysekader op macroniveau biedt, waarmee de economie als geheel kan worden bestudeerd. Op microniveau, dus wat overheidsbeleid en individuele bedrijven betreft, is het echter heel wat moeilijker toe te passen. Wanneer sommige bedrijven een bepaald niveau van vervuiling veroorzaken, kan dat immers door een ander bedrijf worden beperkt, bijvoorbeeld wanneer een bedrijf het afval van een ander bedrijf verwerkt. Het eerste bedrijf past dan strikt genomen niet in het donutmodel omdat het een ecologische grens overschrijdt, maar die overschrijding wordt elders gecompenseerd. In de praktijk is de toepassing van het donutmodel met andere woorden ingewikkeld.

Ik zal de rapporten onderzoeken. Het is in elk geval interessant dat er bij het uitschrijven van overheidsopdrachten rekening mee zal worden gehouden. Ik ben er echter van overtuigd dat de oplossing vooral van innovatie moet komen. U moet investeren in innovatie, onderzoek en ontwikkeling om ervoor te zorgen dat grondstoffen beter worden gebruikt. Daarnaast moet u via jobcreatie de sociale slagkracht van de Brusselaars vergroten.

[163]

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Le risque avec les différents plans qui existent est de créer de la cacophonie et de jeter le flou sur la vision du gouvernement. Comment cette méthode sera-t-elle appliquée et comment clarifiera-t-elle la vision du gouvernement ?

Comment assurer les transitions technologique et écologique, et ne pas les opposer ?

Comment vulgariser cette théorie pour qu'elle soit compréhensible et qu'elle permette l'adhésion des Bruxellois ?

[165]

Mme Barbara de Radigués (Ecolo).- C'est un bon outil transversal que tous les membres du gouvernement pourront utiliser, et je me permets d'insister sur cette dimension. Il conviendrait que nous discutons de son pilotage au parlement. Cet outil est important également pour la transition économique.

Je ne suis pas d'accord avec M. Verstraeten, selon qui le modèle donut ne peut s'appliquer à une société. L'enjeu consiste précisément à ce que chacun diminue son impact sur les différents plafonds écologiques. Tant mieux si quelqu'un d'autre peut contribuer à l'alléger, mais tous les plafonds écologiques doivent être abaissés. Chacun doit faire diminuer la perte de biodiversité sans attendre qu'une autre technologie ou un autre acteur ne s'en occupe. C'est pareil pour la pollution de l'air.

C'est une bonne boussole qui, à l'instar du test de genre, permet d'intégrer différents éléments. Mais l'objectif doit rester clair.

[167]

Mevrouw Khadija Zamouri (Open Vld).- Ik sluit mij aan bij de vraag van collega Verstraeten naar een hoorzitting, zodat we de circulaire economie die we vandaag in Brussel kennen af kunnen toetsen aan de donuttheorie. Het komt er immers op aan om concrete toepassingen voor het Brussels Gewest te vinden.

Hoeveel procent van de aanwezigen waren burgers en geen vertegenwoordigers van betrokken organisaties?
Op welke manier werden die bereikt?

Ik wil graag net als collega Verstraeten een exemplaar van het informatieboekje krijgen.

Mevrouw Barbara Trachte, staatssecretaris.- Ik houd me uiteraard beschikbaar voor een hoorzitting.

[169]

(poursuivant en français)

Mme Lefrancq, le but est de faire en sorte que la stratégie régionale de transition économique intègre tous les plans préexistants en matière d'économie : le programme régional d'économie circulaire, le Small Business Act, le plan industriel... Nous souhaitons n'avoir qu'un seul plan global et cohérent, composé de différents volets.

Concernant la technologie et la transition écologique, je vous invite à lire le nouveau plan régional pour l'innovation, qui répond précisément à cette question et qui donne pour les sept prochaines années des orientations aux politiques de recherche scientifique et d'innovation pour Innoviris.

Sur le plan pédagogique, je vous invite à examiner le dernier niveau d'analyse du donut, qui est le plus concret pour les citoyens et qui permet d'impliquer les citoyens dans la démarche. Avec un smartphone, par exemple, on peut facilement comprendre la théorie du donut et son intérêt et aboutir à des réflexions avec les citoyens sur des politiques publiques.

Mme Zamouri, je vais vous transmettre un exemplaire des comptes rendus. Je n'ai pas la liste exacte des participants, mais on vous la remettra plus tard.

- *L'incident est clos.*

[173]

QUESTION ORALE DE MME VÉRONIQUE LEFRANCQ

À MME BARBARA TRACHTE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "l'essor des start-up et scale-up au cours de la crise sanitaire".

[175]

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Cela ne vous surprendra pas, la crise sanitaire a mis sous pression un grand nombre d'entreprises bruxelloises, dont l'optimisme est aujourd'hui au plus bas. Petits entrepreneurs et commerçants comptent sur les aides régionales pour survivre à cette troisième vague.

Dans ce climat morose, les start-up et scale-up font figure d'exceptions. Les restrictions de mouvement au sein de l'Union européenne, la réduction des flux de trésorerie (cash flow) et les problèmes de liquidités n'ont

pas eu raison de leur optimisme. Plus de 85 % d'entreprises sondées par le consultant Deloitte déclarent être confiantes quant à la possibilité d'exprimer pleinement leur potentiel de croissance.

Au début de la crise, ces entreprises avaient demandé, sans succès, un accompagnement et des aides spécifiques. Fort heureusement, du fait de leur structure, elles ont pu faire face.

Aujourd'hui, bien que de nombreux commerçants aient encore besoin d'un soutien franc de la part des autorités bruxelloises, il est grand temps de préparer la relance économique, une relance qui replace les Bruxellois au cœur des préoccupations. En mars 2021, le taux de chômage s'élevait à 16 %, et la Banque nationale de Belgique ne prévoit pas d'embellie dans les mois qui viennent.

Toutefois, en 2020, les start-up et scale-up ont été à l'origine de la création de près de 2.000 emplois temps plein et elles prévoient d'en créer presque 1.000 de plus en 2021.

Confirmez-vous que les start-up et scale-up n'aient pu bénéficier d'un accompagnement adapté, justifié par la structure flexible et les besoins particuliers du secteur ? Comment expliquer cela ?

Quelle place occupe ce secteur au sein de l'économie bruxelloise ? Combien d'entreprises bruxelloises sont-elles identifiées actuellement comme start-up ? Combien d'emplois y sont-ils rattachés ?

Pouvez-vous nous présenter vos données en mettant l'accent sur l'aspect chronologique ?

Quelles sont les conséquences de la crise sanitaire sur ces chiffres ?

Quels sont les domaines spécifiques dans lesquels les start-up et/ou scale-up bruxelloises sont présentes ?

Quelles mesures sont-elles prévues pour assurer le développement de ce secteur, notamment au niveau de la création d'emplois ? Quelles sont les actions concrètes des différents projets de plan de relance en la matière ?

Dans la déclaration de politique générale, le gouvernement a prévu d'examiner l'opportunité de créer des pôles de compétitivité qui seront les points focaux de convergence économie-recherche-innovation pour des secteurs clés porteurs d'avenir et d'emploi.

[177]

Il est également prévu de soutenir la transition numérique des entreprises et de créer un écosystème porteur d'occasions économiques pour les start-up, synonyme de collaboration innovante entre organismes publics et secteur privé. Qu'en est-il à ce jour ?

Quels sont les pôles de compétitivité en Région bruxelloise et comment les soutenir dans une perspective de relance économique ?

[179]

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- Permettez-moi tout d'abord d'apporter une précision méthodologique : d'un point de vue statistique, les notions de "start-up" et de "scale-up" ne font l'objet d'aucune définition légale et généralement acceptée, ni de statistiques officielles. Les chiffres que je vais citer sont issus des observations de finance&invest.brussels.

Selon finance&invest.brussels, il faut entendre par "start-up" des jeunes entreprises (constituées après 2010) qui développent un produit ou un service innovant et/ou à composante technologique.

Pour "scale-up", on utilise généralement la définition de Sirris, à savoir une start-up qui, depuis son lancement, a dépassé au moins l'un des stades suivants : soit le million d'euros de capital levé, soit une équipe de plus de dix personnes, soit la création d'un siège à l'étranger.

Bien que la compilation de statistiques ne relève pas de ses missions, finance&invest.brussels réalise néanmoins depuis 2019 un suivi des start-up et scale-up bruxelloises. La constitution et le maintien de cette base de données, qui peut être couplée à celle de Bel-first, permet de poursuivre ses objectifs d'analyse de notre marché. Dans la mesure où cette base de données ne date que de 2019, il n'est pas possible d'en donner une évolution chronologique.

L'invest finance&invest.brussels recense actuellement dans sa base de données 823 start-up/scale-up établies dans la Région bruxelloise (633 start-up /190 scale-up). Il s'agit en majorité de sociétés actives dans les technologies de l'information (IT), l'intelligence artificielle et le numérique.

Concernant le nombre d'emplois générés par ces entreprises, sur la base des comptes annuels déposés à la Banque nationale de Belgique (BNB) ou d'autres statistiques connues, le nombre total d'emplois salariés au sein de ces entreprises est globalement de 5.600 emplois.

Ce chiffre est donné à titre purement indicatif ; il s'agit d'une estimation basse du nombre d'emplois portés par ces entreprises, puisqu'il dépend de la définition choisie et des données issues des comptes déposés à la BNB au moment de la collecte des données. En outre, l'emploi généré ne se limite pas à l'emploi salarié, sachant que les fondateurs et collaborateurs qui président à la naissance des start-ups ont souvent le statut d'indépendant.

[181]

Ces données peuvent être complétées par l'aperçu des statistiques d'emploi pour les bénéficiaires du programme Innovative Starters Award (ISA) d'Innoviris, qui s'élève à un total de plus de 750 emplois. Globalement, la croissance de l'emploi s'élève à 300 % sur l'ensemble des lauréats ISA.

Vous comprendrez à l'aune des éléments communiqués que nous ne pouvons pas atteindre l'exhaustivité pour répondre à votre question.

Concernant le soutien au développement d'une activité, Bruxelles Économie et emploi (BEE) octroie des primes de 60 % sur les dépenses liées au projet d'entreprise.

Innoviris dispose quant à elle d'un parcours complet de financement permettant d'accompagner les start-up dans leurs différents stades de maturité :

- Innovation Voucher pour l'idéation ;
- Proof of Business pour la validation tech et marché ;
- R&D Project pour le développement de prototypes ;
- Innovative Starters Award pour les scale-up ;

- Spin-off pour étudier les conditions d'exploitation industrielles et commerciales des résultats obtenus des recherches universitaires, en vue de la création d'une nouvelle activité économique.

Au niveau des pôles de compétitivité 2.0 et des actions concrètes dans le cadre du plan de relance, je me permets de vous renvoyer vers ma réponse à la question écrite n° 296 de M. de Brachène, en date du 11 février 2021.

Il convient cependant de citer :

- le FARI (AI for the Common Good), qui figure dans le plan bruxellois déposé dans le cadre de la facilité européenne pour la reprise et la résilience ;

- le pôle européen d'innovation numérique (PIN), dont nous avons déjà parlé à de nombreuses reprises et à propos duquel nous attendons toujours la réponse de la Commission européenne.

Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement pour soutenir les entreprises touchées par la crise, nous pouvons également souligner la recapitalisation de finance&invest.brussels, qui a été réalisée en pensant tout particulièrement aux start-up et scale-up bruxelloises, et les prêts de crise, évidemment accessibles à ces structures. Les conditions d'accès de ces prêts tiennent compte des réalités des sociétés nouvellement créées. À titre d'exemple, les entreprises de moins de deux ans sont éligibles d'office aux prêts Recover et Oxygen.

[183]

Mme Véronique Lefrancq (cdH). - Bien que je comprenne la difficulté d'obtenir des chiffres et une chronologie, je suis un peu frustrée de ne pas avoir d'élément de comparaison, au-delà du fait que vous m'avez donné une définition défendue par finance&invest.brussels. De ce fait, on ne peut pas vraiment savoir s'il y a un impact et de quelle manière nous pouvons soutenir les start-up. J'ai bien entendu ce qui avait été mis en place, notamment l'attention portée à la recapitalisation.

Un récent article de presse soulignait que le nombre d'indépendants avait reculé dans les start-up. Par contre, les indépendants qui étaient là avant se sont davantage maintenus. C'est une évolution que nous n'avions pas observée il y a deux ans. Il faudrait peut-être prendre un peu de distance et porter un regard spécifique sur les start-up, afin de voir de quelle manière en faire les meilleurs alliés de cette reprise économique que nous espérons tous. Il faudrait surtout que le plan de relance les prenne en compte.

- *L'incident est clos.*

[187]

QUESTION ORALE DE MME VICTORIA AUSTRÆT

À MME BARBARA TRACHTE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "l'expérimentation animale dans la politique de la Région en matière de recherche et d'innovation".

[189]

Mme Victoria Austraet (indépendante).- Sur le site de Bruxelles Environnement, la Région bruxelloise fournit aux citoyens une série d'informations en matière d'expérimentation animale. Chacun peut notamment consulter les résumés non techniques autorisés au cours de ces dernières années, ainsi que les statistiques du nombre d'animaux utilisés depuis 2014, tant dans notre Région qu'à l'échelle nationale.

Par la publicité de ces informations, la Région répond aux exigences légales imposées par la directive européenne de 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. Nous pouvons ainsi apprendre qu'en 2019, un total de 62.641 individus ont été soumis à des expérimentations sur le territoire de notre Région.

Cette communication s'accompagne d'autres actions menées par le gouvernement bruxellois en faveur des animaux en laboratoire, à l'initiative de M. Clerfayt. Il s'agit, d'une part, de la réalisation d'un cadastre des méthodes alternatives à l'expérimentation animale et, d'autre part, de la recherche en vue du développement de l'une ou l'autre nouvelle méthode de test sans animaux. Ces deux tâches sont assurées par la VUB grâce à des subsides de la Région, qui dispose cette année d'un budget de 200.000 euros en faveur des animaux en laboratoire.

Ces initiatives et cette communication proactive vont évidemment dans le bon sens. Il est en revanche moins aisé de connaître les montants provenant de fonds publics qui, à l'inverse, servent à financer des projets de recherche via le modèle de tests sur animaux. Il me semble pourtant important de connaître ces données afin de pouvoir comparer les différentes sommes allouées.

Tant M. Maron que M. Clerfayt ignorent quels montants de la Région servent au financement de la recherche sur des animaux. Ils m'ont renvoyée vers vous, en lien avec les fonds éventuellement alloués via Innoviris.

Plus de 62.000 animaux ont été utilisés dans les laboratoires présents en Région bruxelloise au cours de l'année 2019. Les statistiques en la matière suivent une tendance baissière depuis quelques années, et on peut s'en réjouir. Cependant, il n'existe pas de disposition légale ou de politique particulière de la Région garantissant le maintien de cette tendance, ou a fortiori son accélération, au moyen d'objectifs chiffrés de réduction du nombre d'animaux utilisés.

[191]

On pourrait donc imaginer l'adoption de mesures complémentaires qui joueraient un rôle de contrainte. Une telle politique a été menée avec succès par l'Union européenne dans le cadre de l'interdiction complète de l'expérimentation animale pour les produits cosmétiques. La mesure visait directement à stimuler la recherche de méthodes alternatives, partant de l'idée que de la nécessité naît l'invention.

Cette logique pourrait être suivie en Région bruxelloise pour l'expérimentation animale dans son ensemble, non par des interdictions légales - puisque la directive européenne ne le permet pas facilement aux États membres - mais par l'adoption d'une politique planifiée d'autorisation des projets de recherche, destinée à faire baisser structurellement le nombre d'animaux utilisés à Bruxelles. Ces expériences génèrent de terribles souffrances et, selon les statistiques officielles, notre pays figure dans le top 5 des États membres qui effectuent les tests les plus douloureux sur des animaux. Dès lors que nous n'acceptons pas de soumettre des humains à la torture, nous utilisons d'autres animaux, en nous efforçant d'oublier qu'ils nous sont égaux face à la peur et à la douleur.

Dans le cadre de la politique de la Région en matière de recherche et d'innovation, pourriez-vous nous préciser le montant des fonds publics alloués à des projets de recherche en laboratoire impliquant l'utilisation d'animaux ?

Votre cabinet envisage-t-il d'adopter une politique d'autorisation des projets de recherche visant à diminuer structurellement le nombre d'animaux en laboratoire, afin de concilier les objectifs de la Région en matière de recherche scientifique et de bien-être animal ?

[193]

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- Le gouvernement, au travers de mon collègue Bernard Clerfayt, ministre en charge du bien-être animal, a adopté en première lecture, le 19 novembre 2020, un avant-projet d'arrêté relatif à la protection des animaux d'expérience, modifiant l'arrêté royal du 29 mai 2013. Il est à ce jour en attente de l'avis de l'Autorité de protection des données (APD), requis par le Conseil d'État.

Les modifications sont nécessaires pour transposer les textes européens mais aussi pour préciser certains termes de l'arrêté royal ou harmoniser certaines procédures.

Le texte prévoit également de faire usage de modèles pour les documents à compléter, vu le manque d'uniformité constaté entre les différentes institutions. Ces modèles de documents ont été préparés en concertation avec un groupe de travail de la Commission bruxelloise de l'expérimentation animale, composé d'experts des quatre institutions bruxelloises.

Innoviris n'effectue jamais de recherches elle-même mais finance des projets dont certains incluent ou envisagent des tests sur les souris.

Il s'agit de projets et de recherches de nature médicale et scientifique, sans autres finalités : "Re4Bru" qui travaille sur la photosynthèse, "Impact" pour les diagnostics relatifs au cancer, "Atimi" sur le rôle de certains tissus lors d'infarctus, "Ovulation" sur les tissus ovariens, "microAssist" sur la thérapie assistée sur des cellules beta, et "Caps For Life"

Il va sans dire qu'Innoviris veille à ce que les projets qui obtiennent un financement soient conformes aux cadres juridiques et éthiques en vigueur. Les chercheurs sont également tenus de se conformer aux règles déontologiques existantes dans la communauté de la recherche.

[195]

En 2018, le Conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale (CPSRBC) a mené une réflexion approfondie sur une réduction substantielle du nombre d'expérimentations animales dans la Région de Bruxelles-Capitale avec les acteurs concernés. L'avis qui en a résulté a été soumis au gouvernement bruxellois sous la forme d'une note de principe dont vous pourrez prendre connaissance sur le site internet d'Innoviris. Cherchez l'avis n° 48 du CPSRBC.

De son côté, Innoviris veut également soutenir la recherche qui développe des alternatives aux expérimentations animales. Le nouvel appel à projets Research platforms vise à mettre en place des projets de recherche collaboratifs interdisciplinaires menés par des organismes de recherche situés en Région bruxelloise. Il porte sur le thème "New Approaches to Testing" afin d'aborder de nouvelles exigences dans ce domaine. Si vous connaissez des chercheurs qui portent un intérêt à cette matière, des budgets sont disponibles. Son règlement mentionne explicitement l'expérimentation animale ainsi que l'urgence à avancer dans ce domaine. Innoviris espère que des projets seront introduits dans ce domaine.

Mon collègue Bernard Clerfayt m'a également transmis les éléments suivants pour compléter votre information.

Le budget bien-être animal pour soutenir la recherche de méthodes alternatives s'élevait initialement à 110.000 euros et permettait de financer le cadastre des méthodes alternatives à l'expérimentation animale et une recherche spécifique en vue de développer une méthode alternative pour tester des médicaments contre la fibrose du foie.

Le budget 2021 a fait l'objet d'une augmentation substantielle puisqu'il est passé à 360.000 euros. Comme exprimé dans la déclaration de politique régionale, le gouvernement poursuit un objectif de diminution drastique de l'utilisation d'animaux de laboratoire et soutiendra le développement et la diffusion de méthodes alternatives par des bourses de recherche et la formation des professionnels.

[197]

Par ailleurs, demain, le Conseil des ministres devrait approuver l'octroi d'une subvention de 250.000 euros à la VUB dans le cadre de son projet de plate-forme bruxelloise des 3R (il s'agit de la création d'une aile de "l'Innovation Center for 3Rs Alternatives").

Le projet de la VUB permettra à la Région de Bruxelles-Capitale de se positionner comme pionnière en Belgique. Cette plate-forme permettra notamment l'organisation de symposiums et de cours de formation sur l'utilisation et le développement de méthodes alternatives 3R ainsi que sur les techniques innovantes qui permettront aux chercheurs d'être régulièrement informés et de recevoir une formation continue dans ce domaine.

[199]

Mme Victoria Austraet (indépendante).- Certes, les initiatives de financement consenties par la Région en faveur des alternatives à l'expérimentation animale sont positives mais elles sont malheureusement contrebalancées par le soutien accordé à des projets de recherche sur des animaux.

Je vous remercie pour les quelques exemples d'études que vous avez donnés. Toutefois, vous ne nous avez pas transmis de chiffres sur les financements des recherches effectuées sur des animaux. Or c'était le cœur de ma question afin de pouvoir comparer les deux types d'investissement.

Je me réjouis d'apprendre qu'Innoviris compte soutenir la recherche de méthodes alternatives et que son nouvel appel à projets intègre de nouvelles exigences en ce domaine.

[201]

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- S'agissant des budgets relatifs aux recherches financées par Innoviris et pouvant recourir à des tests sur les souris, les chiffres seront mis à votre disposition au secrétariat de la commission. Il s'agit bien sûr de budgets globaux, ce qui ne signifie pas qu'ils sont entièrement dédiés aux tests sur des animaux.

Pour contrebalancer ces tests et étant donné qu'Innoviris ne fait pas de recherches lui-même, il faut vraiment que des chercheurs introduisent des projets. Innoviris ne fait que les financer.

- *L'incident est clos.*

[207]

QUESTION ORALE DE M. MICHAËL VOSSAERT

À MME BARBARA TRACHTE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "le soutien régional aux établissements suite à l'arrêté ministériel fédéral imposant une filtration de l'air".

QUESTION ORALE DE MME VÉRONIQUE LEFRANCQ

À MME BARBARA TRACHTE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "le maintien des aides à destination du secteur horeca après la réouverture du secteur".

[209]

M. Michaël Vossaert (DéFI).- Si vous me le permettez, je poserai ma question orale du fauteuil présidentiel.

J'ai eu l'occasion de vous interpellier plusieurs fois ces dernières semaines sur les initiatives "coronaproof" mises en œuvre à la Ville de Bruxelles ou à la suite de la carte blanche de trois experts reconnus en faveur d'un label Covid-safe permettant la reprise des activités pour toute une série de secteurs à l'arrêt. Au cœur de ces dispositifs ou labels se trouvent notamment des innovations technologiques très prometteuses. Au premier rang d'entre elles, notons la filtration de l'air grâce à des filtres à particules aériennes à haute efficacité (high-efficiency particulate air) ou à un système UV-C.

Dans vos réponses à mes interpellations, vous vous étiez montrée ouverte à un soutien régional aux initiatives Covid-safe. Plus spécifiquement, vous m'aviez indiqué que Bruxelles Économie et emploi pouvait, via son dispositif expansion économique (EXPA), octroyer une aide à la consultance aux très petites entreprises et aux PME pour des prestations variées, notamment en matière de changements du processus de production de produits ou de services, mais aussi en matière de rebond et de relance économique.

Cette déclaration entrouvrirait donc la possibilité d'une contribution financière à l'achat de matériel technologique Covid-safe au moyen de l'aide EXPA. En effet, les systèmes de filtration de l'air ou UV-C restent des investissements considérables pour des établissements d'une taille moyenne, a fortiori vu les difficultés rencontrées par nombre d'établissements du secteur de l'horeca en cette période.

Je reviens vers vous à la suite de l'ouverture constatée au niveau fédéral. Un plan ventilation a été adopté, de même qu'un arrêté ministériel déterminant provisoirement les conditions de la mise sur le marché des produits de purification de l'air dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 en dehors des usages médicaux. Ce cadre garantit une sécurité pour tous les acteurs économiques qui souhaitent s'équiper. Pour ces derniers, il est rassurant de pouvoir se reposer tant sur cet arrêté que sur l'avis du Conseil supérieur de la santé.

Ainsi, le niveau fédéral envoie un signal positif - bien que tardif - en faveur des dispositifs de filtration de l'air. En tant que Région, nous sommes souvent pointés du doigt, dans le bon comme dans le mauvais sens, et nous pourrions faire des progrès en la matière.

Maintenant que l'arrêté précise les technologies éligibles, comment allez-vous assurer un soutien financier aux établissements désireux d'installer ces dispositifs ? Alors que le plan ventilation ouvre de nouvelles perspectives, notamment grâce aux progrès de la vaccination, quelles mesures d'accompagnement seront-elles prévues tant au niveau logistique qu'au niveau de la communication ? Il faut à tout prix éviter un nouveau confinement.

[211]

Ce serait catastrophique sur le plan économique et nous ne le souhaitons pas. Je pense donc que ces mécanismes de purification d'air dans les lieux clos font partie de la solution.

[213]

Mme Véronique Lefrancq (cdH). - J'avais déposé une proposition de résolution dans laquelle je demandais que la Région puisse accompagner les indépendants dans l'acquisition de matériel de protection sanitaire. Soutenir les indépendants permet de faciliter la transition de la relance et de réduire les risques de faillite conjoncturelle.

Quelles mesures sont-elles déjà prévues par le gouvernement en matière de sortie de crise, et plus précisément en ce qui concerne les aides offertes dans le cadre de la pandémie ?

Le gouvernement dispose-t-il d'un calendrier indicatif pour la levée des aides ? Comme l'a dit le ministre flamand des finances : appliquons-nous la même vision ?

Le gouvernement a-t-il déjà prévu un régime transitionnel pour accompagner les entreprises bénéficiant actuellement d'un soutien financier vers une nouvelle indépendance financière ?

Enfin, compte tenu des impératifs qui s'imposent en matière de santé publique, le gouvernement a-t-il déjà prévu un budget pour l'acquisition de matériel de protection sanitaire à destination des petits entrepreneurs ?

[215]

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État. - Au niveau global, la Banque nationale de Belgique a publié ses projections économiques pour notre pays en mentionnant des perspectives encourageantes de reprise, dont le moteur principal est et sera la demande intérieure et la consommation des ménages.

Le dernier baromètre conjoncturel de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse, sorti le 12 juin, précise ces données pour la Région et confirme une incidence contrastée selon les secteurs et la taille des entreprises.

Un soutien des pouvoirs publics reste donc primordial pour accompagner la reprise d'activité des entreprises qui le peuvent, mais aussi pour aider les entreprises qui restent encore fermées ou presque. D'autres entreprises, bien qu'elles soient ouvertes, ont besoin d'argent pour redémarrer et sont sur la crête. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles les prêts de finance&invest.brussels fonctionnent très bien pour l'instant.

Je rappelle que les mesures de soutien les plus importantes restent celles prises au niveau fédéral. Du côté de la Région, nous continuerons à nous adapter à la situation des secteurs et des entreprises.

Je ne veux pas dire qu'il s'agit de la dernière prime, au vu de ce qui s'est produit avec la prime unique par le passé, nous verrons comment la situation évolue. Le gouvernement vérifie quels sont les secteurs en difficulté, quels sont leurs besoins et ce que nous pouvons leur apporter.

La mesure de soutien au paiement des loyers a été élargie. Il en va de même pour la mission déléguée. Les prêts Oxygen ont été réalimentés à deux reprises.

[217]

Il y a également le futur fonds régional, pour lequel nous allons co-investir, aux côtés du volet "solvabilité" du fonds de transformation fédéral (logé au sein de la Société fédérale de participations et d'investissement), sans oublier les aides et primes complémentaires sur lesquelles nous travaillons.

En ce qui concerne le soutien plus spécifique au secteur horeca en matière de technologies de ventilation, l'arrêté ministériel fédéral sur la purification de l'air en dehors des usages médicaux est paru le 18 mai 2021. Il détermine provisoirement les conditions de mise sur le marché des produits qui permettent cette purification. Nous n'avons pas été conviés à participer aux discussions, même en tant qu'observateurs. Je reçois l'information très peu de temps avant qu'elle ne soit rendue publique.

Nous nous préparons car nous sommes conscients des coûts que ces technologies représentent ainsi que de la saturation potentielle au moment où les entreprises commanderont les dispositifs en question. D'une part, la capacité des restaurants et cafés ne pourra pas être assurée avec l'usage de terrasses quand nous changerons de saison et, d'autre part, nous souhaitons que la pleine capacité puisse être un jour permise dans le respect des normes sanitaires et la mise en place de lieux luttant contre la propagation du Covid-19.

Pour rappel, à ce stade, seule l'utilisation d'un appareil de mesure de la qualité de l'air est obligatoire dans les espaces intérieurs. Cet appareil doit être installé de manière visible pour les visiteurs dans chaque pièce distincte de l'établissement destinée à la consommation de boissons ou de repas. La norme cible de 900 ppm de CO2 est d'application. Au-delà de 1.200 ppm, la fermeture de l'établissement s'impose.

[219]

Le groupe de travail "ventilation" du commissariat du gouvernement à la lutte contre le coronavirus a publié ses recommandations et son plan d'action le 27 avril 2021. Les dispositifs de purification de l'air, en complément de la ventilation, ne sont pas obligatoires. Ils doivent répondre à des exigences spécifiques. L'arrêté ministériel du 12 mai 2021 "détermine provisoirement les conditions de la mise sur le marché des produits de purification de l'air dans le cadre de la lutte contre le SARS-COV2 en dehors des usages médicaux". Les normes fixées, le marché peut à présent se positionner et nous pouvons avancer dans le soutien aux entreprises.

Je vais malheureusement vous frustrer, parce que nous y travaillons actuellement et je ne peux donc pas vous apporter des précisions sur le soutien qui sera apporté. Comme je vous l'ai dit, notre intention est de passer par l'ordonnance expansion économique (EXPA) pour voir quelle est la prime la plus adaptée à ce type de soutien.

Il faudra ensuite demander au gouvernement le budget nécessaire parce que la demande sera conséquente. Je ne pense pas que cela posera de problème. Les difficultés rencontrées sont notamment la définition exacte de la prime que nous pourrions utiliser dans le cadre de l'ordonnance EXPA. Lorsque nous en saurons davantage, vous en serez informés dès la première lecture.

[221]

M. Michaël Vossaert (DéFI).- Vous aviez annoncé la volonté du gouvernement de travailler sur des mécanismes de soutien financier. Pour ce faire, vous avez choisi la piste de l'ordonnance EXPA. Au niveau fédéral, certains ont émis l'hypothèse de déductibilités fiscales en cas d'investissement. Comme vous l'avez dit, on peut regretter l'absence de concertation avec la Région bruxelloise. J'aimerais proposer l'organisation d'un Comité de concertation sur la ventilation de l'air afin d'envisager des mesures qui soient complémentaires, en évitant que chacun travaille dans son coin.

J'entends que la task force corona ne répond pas à vos sollicitations. D'un point de vue politique, il est temps de montrer que la prévention est de mise et que la décontamination de l'air est une solution parmi d'autres pour éviter un nouveau confinement et toutes les fermetures qu'il implique, que ce soit dans le secteur horeca, en milieu scolaire ou dans les transports en commun.

Si l'on se dirige vers la recommandation d'utiliser ces nouvelles technologies, il faut pouvoir gérer la logistique et les livraisons ad hoc. Il est urgent que le pouvoir fédéral et les Régions se parlent une bonne fois pour toutes afin d'avancer dans ce dossier. La piste de l'organisation d'un Comité de concertation sur la question serait plus que nécessaire. Je vous remercie vivement pour le suivi et votre volonté d'aboutir dans cette voie.

[223]

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Je me réjouis d'entendre qu'il y a de plus en plus de demandes de financement et de soutien financier. Cela révèle sans doute une amélioration du moral des chefs d'entreprise, alors qu'ils sont probablement arrivés au bout de leurs capacités financières. L'urgence est là et le fait que la Région puisse y répondre est positif.

Vous avez déjà souligné à plusieurs reprises en commission que vous n'avez pas été consultée. Dans ce pays, on marche parfois la tête à l'envers et il faut s'y faire.

Je ne puis que vous encourager à continuer à soutenir ces dispositifs et à ne pas interrompre brutalement les aides comme la Flandre l'a annoncé.

- Les incidents sont clos.

(Mme Clémentine Barzin, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

[227]

QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

À MME BARBARA TRACHTE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "les compensations prévues pour les forains bruxellois".

[229]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Il n'est un secret pour personne que la crise sanitaire que nous traversons touche presque tous les secteurs d'activité de notre pays, avec une onde de choc inédite et des conséquences économiques et sociales d'ores et déjà dramatiques.

Parmi les secteurs les plus touchés, on évoque régulièrement les forains, qui se retrouvent souvent en arrêt total depuis plus d'un an. Or ils ont souvent de gros frais à assumer, liés notamment au remboursement de leurs investissements.

[237]

Le 6 janvier dernier, je vous interrogeais sur les aides aux forains. Je vous faisais part de mon inquiétude face à la grande différence de traitement des forains entre les trois Régions du pays. Ainsi, les forains domiciliés en Région flamande ont été aidés à concurrence de 18.000 euros, ceux domiciliés en Wallonie ont bénéficié de 8.500 euros et ceux domiciliés en Région bruxelloise n'ont reçu que 4.000 euros. Or je tiens à souligner qu'ils ne sont que 80 à résider dans notre Région. Il est donc préférable pour un forain d'habiter en Région flamande plutôt qu'en Région bruxelloise. En tant que Bruxellois, le constat est douloureux.

Vous aviez répondu que 50 forains, sur les 80 de notre Région, avaient introduit une demande. Avez-vous fait le point sur la situation ? Quelles actions sont-elles entreprises afin de s'assurer qu'ils ont bien introduit leur demande ?

Le 26 novembre dernier, nous apprenions par le ministre wallon des pouvoirs locaux, Christophe Collignon, l'exonération de la taxe 2021 pour les forains wallons (loges foraines et mobiles) et sur les occupations diverses de la voie publique. Les maraîchers bénéficieront du même traitement.

Une concertation a-t-elle eu lieu avec le ministre bruxellois des pouvoirs locaux afin de permettre aux forains de notre Région de bénéficier d'une exonération de la taxe 2021 ?

Nous ne pouvons abandonner et laisser périr un secteur qui représente plusieurs centaines d'entreprises à l'échelle du pays et génère des milliers d'emplois, sans oublier la joie qu'il procure à nos concitoyens qui en ont tant besoin. Sachant que la situation sanitaire reste instable, le gouvernement bruxellois a-t-il prévu un soutien complémentaire aux forains ?

[239]

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- Je vous remercie pour le suivi attentif que vous menez concernant le soutien aux forains, lesquels ont vu effectivement leur activité mise à l'arrêt par les mesures de restrictions sanitaires.

Ils font partie des secteurs qui ont été très fortement touchés, comme vous l'indiquez à juste titre. Nous ne pouvons que nous réjouir que la situation sanitaire permette la reprise de leurs activités : la kermesse de la place Flagey est ouverte depuis la semaine passée, par exemple, et nous attendons avec impatience l'ouverture de la foire du Midi, ainsi que les activités foraines organisées autour de l'église de la Sainte-Famille dans le quartier de Helmet, à Schaerbeek.

En ce qui concerne les primes, en complément des aides adoptées par le gouvernement fédéral, à savoir le revenu de remplacement via le droit passerelle ou le chômage temporaire, le code NACE TVA 93.211 "activités foraines" a été repris dans l'ensemble des trains de primes ciblées que le gouvernement a mis en place depuis novembre 2020. Pour rappel, ces primes régionales visent à soutenir les entreprises dans le paiement de leurs coûts fixes.

Je me permets donc de vous informer que les forains ont pu prétendre à une prime unique de 4.000 euros, mais pas uniquement.

Lors de la première vague de la pandémie, une prime unique de 4.000 euros a effectivement été octroyée à l'ensemble des activités économiques contraintes à la fermeture. Cette prime, disponible du 8 avril 2020 au 1er juin 2020, a bénéficié à 55 entreprises disposant du code NACE TVA 93.211, par unité d'établissement active dans la Région de Bruxelles-Capitale, pour un maximum de cinq unités d'établissement. Le montant total octroyé pour ce code a été de 236.000 euros.

Ensuite le gouvernement, en concertation avec les secteurs et les partenaires sociaux, et répondant également aux recommandations émises par la commission spéciale Covid-19, a mis en place des primes ciblées, à destination des secteurs et des entreprises les plus fragilisés.

[241]

Entre le 4 novembre 2020 et le 4 décembre 2020, les formulaires pour la prime Event ont été rendus disponibles. Il s'agissait d'une prime variable, allant de 3.000 à 9.000 euros. Un total de 61 entreprises relevant du code NACE TVA 93.211 en ont bénéficié pour un montant total de 452.389 euros, ce qui est supérieur au budget dégagé pour la prime unique de 4.000 euros, et un montant moyen de 7.416 euros.

Ensuite, une prime variable pour les secteurs dits "non essentiels" a été ouverte du 25 février 2021 au 25 mars 2021, avec un plafond de 5.000 euros. Cette fois, 48 entreprises disposant du code NACE TVA 93.211 en ont bénéficié pour un montant total de 217.000 euros et un montant moyen de 4.521 euros.

La dernière prime est la prime Tetra, à destination des secteurs restés fermés ou quasiment à l'arrêt. Il s'agit des restaurants et cafés, de certains de leurs fournisseurs, des entreprises du secteur de l'événementiel, du tourisme, de la culture et du sport ainsi que des discothèques. Cette prime pouvait aller de 6.250 euros à 45.000 euros. À ce stade, nous ne pouvons dresser un bilan définitif mais, en date du 14 juin 2021, 50 entreprises disposant du code NACE TVA 93.211 en ont bénéficié pour un montant total de 427.500 euros et un montant moyen de 7.708 euros pour la première mouture, et de 8.655 euros pour la seconde.

Au total, la Région bruxelloise a donc mis en place un soutien, sous la forme de primes, à disposition du secteur des activités foraines, pour un montant total maximal de 63.000 euros, auxquelles les entreprises étaient éligibles conformément aux critères de chacune des primes.

À ce stade, l'ensemble de ces primes ont bénéficié à 69 entreprises du secteur pour un montant total de 1.332.889 euros et un montant moyen de prime de 19.317 euros.

[243]

L'ensemble de ces primes ont été relayées par tous les canaux de communication de la Région, et je pense que l'information a atteint une grande partie du public ciblé.

En ce qui concerne les compétences fiscales régionales, je vous relaie la réponse de mon collègue Sven Gatz.

Les mesures prises au niveau de la taxe sur les appareils automatiques de divertissement pour les cafetiers et exploitants de salles de jeux s'appliquent également aux machines des forains, telles que des jeux de grues, pousseurs de pièces, flippers, etc.

Pour mémoire, le gouvernement bruxellois a décidé en début d'année que les vignettes fiscales de 2020 à apposer sur les machines restaient valables jusqu'au 30 juin 2021. Le 10 juin 2021, nous avons approuvé en première lecture la prolongation de cette mesure d'un trimestre. Les vignettes fiscales de 2020 resteront donc exceptionnellement valables jusqu'au 1er octobre 2021, afin de permettre au secteur de respecter ses obligations fiscales pour le dernier trimestre.

[245]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Je me réjouis qu'un événement tel que la foire du Midi soit maintenu, en dépit des mesures sanitaires strictes et de la situation qui reste, malgré tout, précaire. Certains pays ont beau être en avance en matière de vaccination, nous ne sommes pas dupes : cette crise n'est pas terminée.

Il faudra envisager d'autres aides pour certains secteurs, notamment celui des forains et des ambulants, car il ne s'agit pas d'événementiel ni de commerce. Ils sont ambulants, et il faut prendre ces spécificités en considération, comme l'a souligné le président de l'association des forains.

Le contexte dans lequel nous vivons est très difficile, mais en particulier pour eux, et je suis ravi que vous leur apportiez votre soutien, il est nécessaire d'être à leur côtés pour faciliter leur relance.

- L'incident est clos.

[249]

QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

À MME BARBARA TRACHTE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "la Zinne, la monnaie locale et citoyenne bruxelloise".

[251]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Le 7 octobre dernier, je vous interrogeais sur le déploiement de la monnaie locale zinne créée en 2019 et sur mon souhait de la voir soutenue par les autorités bruxelloises. Je rappelais que des villes comme Charleroi et Mons misaient sur la monnaie locale afin de stimuler leur économie dans le cadre de leur plan de relance.

Depuis, les choses semblent enfin bouger, puisque la Ville de Bruxelles a annoncé qu'elle allait subsidier le réseau Financité à hauteur de 20.000 euros et octroyer un subside de 30.000 euros à l'asbl Entreprendre.brucity pour contribuer à la promotion et au développement du réseau de monnaie locale auprès des commerçants. Je m'en réjouis, car la monnaie locale est un levier très intéressant pour soutenir la consommation locale et participer au plan de relance de notre ville-région. Comme vous l'aviez bien souligné, cette monnaie offre deux avantages principaux.

Premièrement, "on incite les consommateurs à dépenser leur argent en priorité dans ces petites entreprises locales qui forment la grande majorité du tissu économique bruxellois. La monnaie locale permet donc de redynamiser l'économie d'un territoire, de favoriser et d'ancrer localement et durablement des activités économiques, sociales et culturelles".

Deuxièmement, "vu qu'il n'est pas possible de thésauriser une monnaie locale, il faut nécessairement la dépenser. Les études montrent que, pour cette raison, une monnaie locale circule sept fois plus vite qu'une monnaie nationale. Or, qui dit plus de transactions, dit plus de richesses et de créations d'emploi".

Vous m'aviez répondu qu'environ 100.000 zinnes étaient en circulation (pour seulement 2.000 particuliers et moins de 200 utilisateurs professionnels). Vous aviez ajouté que "pour profiter de tout le potentiel de redéploiement de la zinne, il faudrait augmenter leur nombre en circulation et le nombre d'utilisateurs privés et professionnels, mais aussi augmenter la taille et le nombre des boucles économiques".

[253]

Compte tenu de l'initiative de la Ville de Bruxelles, quelles sont les perspectives avec les autres communes ? Vos services et/votre cabinet ont-ils contacté l'ensemble des communes bruxelloises afin de les encourager à participer à cet outil de relance locale ?

Vu l'objectif poursuivi par la Ville de Bruxelles d'augmenter le nombre de commerçants au sein du réseau de monnaie locale de 40 à 500 prestataires sur son territoire d'ici fin 2021, la Région a-t-elle décidé d'un soutien spécifique pour sa mise en œuvre ? Certaines communes vous ont-elles fait part de leur souhait de contribuer au succès de ce réseau de monnaie locale ? Dans l'affirmative, ont-elles décidé d'accepter cette monnaie pour des transactions internes (paiements au sein de l'administration, pour l'entrée des piscines, des théâtres, etc.) ?

Où en est le projet de numérisation de la zinne ? N'y a-t-il pas de risque de faille du système, rendant possibles des abus ? De quelles garanties disposez-vous à cet égard ?

Avez-vous déjà constaté une croissance de l'utilisation de la zinne depuis ma dernière question ? Dans l'affirmative, quelle est-elle ?

Il est question d'un quadruplement de la quantité de monnaie en circulation, soit un passage de 100.000 à 400.000 zinnes. D'où viennent ces moyens ?

Le deuxième volet du plan de relance et de redéploiement comporte un soutien substantiel à la zinne. Pourriez-vous nous en dire davantage ?

Enfin, en matière de promotion, quels outils avez-vous mis en place afin d'expliquer, tant aux commerçants qu'aux clients potentiels, les avantages éventuels à utiliser une telle monnaie ? Dans l'affirmative, de quel budget disposez-vous pour cette mise en valeur ?

[255]

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- Si la déclaration de politique générale ne fait pas expressément référence aux monnaies locales, elle porte la vision économique du gouvernement et place la transition au cœur de son engagement. Or, la transition économique implique notamment un soutien aux initiatives citoyennes, au commerce local ainsi qu'à l'entrepreneuriat social et démocratique.

Le gouvernement a donc bien la volonté d'accompagner la mise à l'échelle de la zinne, qui est un moteur de cette transition. En effet, comme vous le relevez, l'utilisation de la zinne est un levier extrêmement intéressant pour soutenir la consommation dans les commerces locaux de produits locaux. En outre, étant donné qu'on ne peut pas thésauriser une monnaie locale car elle perdrait sa valeur, il faut nécessairement la

faire circuler. Elle implique donc davantage de transactions, donc davantage de richesses et davantage de créations d'emploi.

La promotion et la massification de la zinne sont l'un des axes de la transition économique à Bruxelles devant nous permettre de consolider notre économie locale et répondent aux enjeux mis en exergue par la crise. Il s'agit donc bel et bien d'un outil de redéploiement.

Ce soutien régional étant en cours de validation, il est un peu trop tôt pour vous en communiquer l'ensemble des précisions. En voici néanmoins les principales lignes : l'asbl Financité et l'asbl Zinne ont déposé un dossier auprès de Bruxelles Économie et emploi pour un projet s'étalant sur dix-huit mois, jusqu'au début de l'année 2023.

[257]

Bruxelles Économie et emploi analyse actuellement les dossiers, qui devront ensuite recevoir l'aval de l'Inspection des finances, l'accord du ministre du budget et être approuvés par le gouvernement.

Financité, qui dispose d'une solide activité de services en matière de finance responsable et solidaire, fournira, entre autres, un soutien aux aspects juridiques, aux aspects stratégiques, ainsi qu'aux aspects comptables, financiers et fiscaux.

L'asbl Zinne travaillera, quant à elle, à l'augmentation et à la diversification de l'offre de biens et services disponibles en zinne, de façon à créer des boucles économiques locales et à favoriser la circulation de la zinne sur le territoire. Elle veillera également à accroître la visibilité de la zinne, et donc l'augmentation du nombre d'utilisateurs et de la fréquence d'utilisation.

Il ressort des échanges que mon cabinet a eus avec les asbl Financité et Zinne que la majorité des communes restent désireuses de contribuer au développement de la zinne. Plusieurs pistes de collaboration sont envisageables et portent soit sur l'acceptation des zinnes comme moyen de paiement dans des institutions communales, soit sur le paiement par les communes de primes - prime de naissance, prime de fin d'année, etc. - en zinne. Ces pistes seront donc analysées dans le cadre du soutien régional.

Pour conclure, voici quelques chiffres actualisés. Actuellement, quelque 100.000 zinnes sont en circulation. On compte 204 prestataires, dont 39 sont également comptoirs de change et 36 sont fournisseurs. La répartition actuelle des critères de la zinne au sein du réseau est la suivante :

- 70,6 % des prestataires répondent au critère "local" : production à Bruxelles ou approvisionnement en matières premières bruxelloises ;
- 57,4 % des prestataires répondent au critère "circuit court" ;
- 53,4 % répondent au critère "artisanat et savoir-faire" ;
- 53,4 % sont des initiatives dans le respect de l'environnement : surcyclage, zéro déchet, etc. ;

[259]

- le critère "bio et produits naturels" arrive en cinquième position ;

- 42,6 % des prestataires sont des initiatives à finalité sociale ou culturelle ;
- 40,2 % des prestataires répondent au critère "créer et renforcer les liens sociaux" ;
- le dernier critère rencontré - qui est aussi le dernier-né - est celui de la valorisation ou de la promotion de la santé, par exemple par le biais des polycliniques ou des maisons médicales. Il concerne déjà 6 % des prestataires.

Grâce aux projets mis en place avec les asbl Financité et Zinne et à l'implication des communes, d'autres catégories sont appelées à voir le jour qui atteindront, je l'espère, des pourcentages importants d'utilisation de la zinne.

[261]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Je suis quelque peu déçu, car vous reprenez certains éléments d'ordre général de ma question, mais lorsque vous parlez de "majorité des communes", je trouve cela plutôt vague : de combien de communes s'agit-il ? Douze, quatorze ou dix-huit sur dix-neuf ?

Certaines communes ont peut-être de bonnes raisons de ne pas vouloir intégrer ce processus, mais vous n'en parlez pas. Il en va de l'acceptation des citoyens, qu'ils sachent que leur commune dont ils partagent les valeurs a décidé d'intégrer ce processus.

Si nous voulons faire comprendre aux citoyens que cette nouveauté offre une plus-value, il faut que nous convainquions les acteurs locaux, quels qu'ils soient. Certaines communes ont probablement des craintes, à juste titre : certains de mes proches sont, eux aussi, dubitatifs quant à la réussite de cette intégration.

Je suis également déçu que la barre des 100.000 euros n'ait pas été dépassée, je m'attendais à ce que nous passions à 400.000 euros, comme annoncé il y a quelques mois.

Enfin, un écran de fumée sépare les monnaies locales et les cryptomonnaies. D'un point de vue éthique et environnemental, je considère les cryptomonnaies - telles que bitcoin - comme extrêmement néfastes. Elles permettent notamment le financement de mafias et trafics en tous genres. Je pense que toutes les monnaies sont malheureusement mises dans le même sac.

[263]

Je crains ainsi qu'aujourd'hui nous passions à côté de l'enjeu. J'espère que vous pourrez fournir plus d'explications au niveau de la communication, qui est lacunaire. Beaucoup, par manque de communication, font cet amalgame et ne comprennent pas ce que souhaite la Région dans ce soutien potentiel à la zinne.

Si nous n'avons pas un soutien et une promotion très forts de cette monnaie locale, nous risquons de passer une fois de plus à côté de cette chance qui nous est offerte. Je rappelle qu'à l'époque, la Région avait déjà essayé de soutenir une monnaie avec votre consœur Mme Huytebroeck, démarche qui s'était soldée par un échec monumental. J'espère que ce scénario ne se reproduira pas avec la zinne.

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- Je comprends l'impatience de M. Coomans de Brachène, que je partage totalement. Nous attendons la désignation officielle et le soutien concret des asbl Réseau financité et Zinne, qui vont donner un coup d'accélérateur au déploiement de la zinne en augmentant le nombre de zinnes et en aidant les secteurs touchés.

J'espère pouvoir vous donner des perspectives plus concrètes la prochaine fois que vous m'interrogerez.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Nous le souhaitons tous les deux et je vous y encourage de tout cœur. Je vous interrogerai probablement une quatrième fois sur le sujet parce qu'il me tient à cœur autant qu'à vous.

- *L'incident est clos.*

[271]

QUESTION ORALE DE MME CLÉMENTINE BARZIN

À MME BARBARA TRACHTE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "le site mymarket.brussels".

[273]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Je me permets d'intervenir depuis le siège de la présidence.

En décembre 2020, la Région bruxelloise lançait la plate-forme de commerce en ligne mymarket.brussels. La directrice de hub.brussels indiquait alors qu'avant la crise du Covid-19, seulement 25 % des commerces bruxellois étaient outillés pour la vente en ligne. La vente en ligne a été un enjeu de la crise sanitaire et marquera un des tournants de celle-ci. Il faut que les commerces locaux puissent s'y inscrire pleinement.

Je voudrais aujourd'hui vous interroger sur les résultats de mymarket.brussels. Quel est, en 2020 et 2021, le budget accordé à la mise en place et à la mise en œuvre de la plate-forme ? Combien de ventes ont eu lieu à travers cette plate-forme depuis sa mise en ligne ? Combien de commerces y sont inscrits ?

En janvier dernier, nous évoquions au sein de cette commission une septantaine de commerces. Alors que j'écris ces lignes, j'en vois 83, pour trois communes représentées : Uccle, Ixelles et Saint-Gilles. Est-ce bien la réalité ?

Combien de livraisons ont été réalisées par les Cairgo Bikes et Urbikes ? Quel modèle de gestion des stocks a été mis sur pied ?

L'observation ne fait pas apparaître de réel décollage de la plate-forme. Quelles campagnes de communication ont été menées à l'intention des commerçants bruxellois ? Dans quelles communes ? Avec quels moyens en personnel et quel budget ?

Vous indiquiez, en janvier dernier, que "des équipes de hub.brussels sillonnaient le territoire bruxellois et entraient dans les commerces pour présenter la plate-forme, démontrer son intérêt et en expliciter le fonctionnement en vue de convaincre". Combien de contacts de ce type ont été établis ? Quel est le retour de hub.brussels à ce sujet ? Où se situent les zones de blocage ? Se situent-elles au niveau du temps nécessaire pour le commerçant, de la formation nécessaire, de l'intérêt (rapport investissement-bénéfice), de l'organisation logistique (livraison, stock) ou est-ce un aspect technique (comme la difficulté à intégrer chaque produit, un par un, sur la plate-forme) qui bloque ?

[275]

Les asbl présentes au départ, dans la logique ascendante, sont liées aux communes d'Uccle, d'Ixelles et de Saint-Gilles. Aujourd'hui, nous ne voyons toujours pas de commerces d'autres communes proposer leurs produits sur cette plate-forme. Comment s'est déployé le lien de celle-ci avec les structures communales ou associatives d'autres communes ? Quels ont été les moyens budgétaires, humains et de communication de ce déploiement ?

L'Agence digitale solidaire d'Uccle était-elle chargée de l'accompagnement de tous les commerces potentiels, ou d'autres associations ont-elles été investies dans d'autres communes ? Dans la négative, l'asbl ucquoise avait-elle assez de ressources pour tout couvrir ?

Par ailleurs, des collaborations ont-elles été organisées avec d'autres plates-formes communales comme [commercelocal.brussels](#) afin de centraliser toutes les démarches et favoriser la clarté ?

Quelles ont été les campagnes à l'intention du grand public depuis le démarrage du dispositif, et quel budget ont-elles nécessité ?

Quels enseignements tirez-vous de ce bilan ? Avez-vous cerné les problèmes ? Allez-vous sonder les associations de commerçants ? Dans quel sens allez-vous faire évoluer cet outil ?

Un besoin exprimé par les commerçants est l'intégration par la plate-forme de leur propre site de commande en ligne. Cette évolution est-elle prévue ?

Quelle est l'appréciation de [hub.brussels](#), en pourcentage, de l'équipement pour la vente en ligne des commerces bruxellois ?

Nous évoquions, en janvier dernier, la mise à l'échelle régionale de l'initiative d'origine locale, et nous insistions sur le nécessaire effet de masse. Nous sommes donc particulièrement attentifs aux réponses que vous voudrez bien nous fournir.

[277]

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- Nous partageons l'idée que le soutien au commerce local est nécessaire non seulement pour le dynamisme économique de la Région, mais aussi parce qu'il répond, par des emplois locaux, aux besoins des habitantes et habitants de la Région. La crise sanitaire a fortement mis ces besoins en exergue, avec le défi complémentaire, pour les commerçants, d'être visibles en ligne.

Parmi les soutiens que nous avons mis en place figure la plate-forme [mymarket.brussels](#). À la fin de l'année 2020, un budget de 200.000 euros a été consacré à ce projet dans le cadre du plan de relance et de redéploiement. Ce budget est destiné à soutenir la création de la plate-forme, la partie logistique et l'accompagnement des commerçants jusqu'à la fin de l'année 2021. Il est partagé entre Groupe One, pour un montant de 102.000 euros, et l'asbl Promotion du commerce et de l'économie ucquoise, pour 98.000 euros. Cette dernière travaille conjointement avec l'Agence digitale solidaire, et Groupe One opère en partenariat avec Urbike pour le volet logistique. L'agence [hub.brussels](#) a, de son côté, consacré 58.483,51 euros à une campagne de communication à la fin de l'année 2020.

Quant aux résultats de la plate-forme, 205 commerces sont inscrits à ce jour, répartis dans quatorze communes. Entre décembre 2020 et mai 2021, 354 adresses ont été livrées par les équipes d'Urbike par le biais de la solution de livraison mutualisée.

Je précise, pour comprendre ces chiffres, que la possibilité d'utiliser le service de livraison est à la disposition de tous les commerces bruxellois. Il ne faut pas être inscrit sur la plate-forme pour y faire appel. Il suffit d'aller sur delivery.mymarket.brussels et de suivre la procédure d'inscription. Nous avons voulu un site qui soit à usages multiples, en fonction des besoins des commerçants.

[279]

En ce qui concerne la gestion de stocks, la plate-forme n'est pas conçue, à ce stade, pour se substituer aux solutions de gestion de stock des commerçants.

S'agissant des campagnes de communication, comme je l'ai indiqué, hub.brussels a mené une campagne de communication régionale en décembre dernier qui a mobilisé deux équivalents temps plein en communication et marketing pendant le mois de décembre, pour un budget de 58.000 euros. Cette campagne visait plus particulièrement les clients bruxellois.

Comme déjà évoqué lors de précédentes commissions, le succès d'une telle plate-forme dépend évidemment d'une demande suffisante qui sera fonction de l'offre et inversement. À la suite de la campagne à destination des clients lors des fêtes de fin d'année, une campagne tournée vers les commerces est menée aujourd'hui pour massifier l'offre.

Des séances d'information mensuelles destinées aux commerçants ont été mises en place et communiquées via l'agenda du 1819 et par courriel aux échevins chargés du développement économique et à leurs équipes.

Les équipes de Groupe One ont participé aux ateliers thématiques du 1819.

Le projet a par ailleurs été présenté aux participants de l'académie du 1819, aux guichets d'économie locale et aux centres d'entreprises. L'initiative est également relayée par le bus du 1819 qui sillonne les communes.

À l'échelle communale, les équipes de hub.brussels ont partagé l'initiative à toutes les communes et associations de commerçants. En outre, l'équipe de Groupe One a contacté à ce jour 14 des 19 communes et rencontré la majorité d'entre elles. En fonction des demandes et réalités communales, des actions plus concrètes ont été mises en place, notamment à :

- Uccle : porte-à-porte auprès des commerces coordonné par la commune et formation de deux associations de commerçants ;
- Ixelles : campagne téléphonique, publipostages, interview dans le magazine communal, page du site web communal dédié au projet ;
- Woluwe-Saint-Pierre : page dédiée sur le site de la commune, campagne "la commune paie la livraison" entre décembre et juin 2021, organisations de séances d'information communale ;
- Saint-Gilles : campagne téléphonique, page dédiée sur le site de la commune, publipostages, campagne "pack relance" ;
- Forest : article pour le magazine communal de septembre, distribution de brochures auprès des commerces ;
- Watermael-Boitsfort : présentation du projet au service communal, co-organisation d'une séance d'information communale ;

- Ville de Bruxelles, Etterbeek, Woluwe-Saint-Lambert, Auderghem et Schaerbeek : présentation du projet au service communal et publipostages.

[281]

L'Agence digitale solidaire a apporté, en tant que prestataire de services mandaté par l'asbl Promotion du commerce et de l'économie ucloise, un soutien équivalent à l'ensemble des commerces inscrits sur mymarket.brussels, sans discrimination géographique. Les moyens engagés ont permis à l'ensemble des demandes d'assistance émises par les commerçants et commerçantes sur le territoire de la Région d'être traitées dans un délai moyen inférieur à une demi-journée.

En matière de bilan, un comité de pilotage réunissant les porteurs du projet, hub.brussels et mon cabinet est organisé environ toutes les six semaines pour assurer le suivi. Comme tout projet, il est évolutif et certaines décisions importantes ont déjà été prises, comme celle de laisser la plate-forme gratuite au moins jusqu'en 2022.

Cette mesure sera réévaluée en fonction de l'évolution du projet. Les priorités sont d'améliorer le catalogue d'offres de manière stratégique et proactive, de même que l'expérience client sur le site et de faire mieux connaître la plate-forme au travers d'une nouvelle campagne de promotion.

Nous sommes dans un équilibre entre l'offre et la demande. Il faut à la fois sensibiliser les commerçants à l'intérêt d'être sur ce site, mais ils ne seront intéressés que lorsqu'ils verront que beaucoup de clients y auront accès.

[283]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Depuis l'introduction de cette question, on constate une évolution, notamment en matière de communication, de promotion et de rapport avec les communes à cet égard. Quel est votre sentiment personnel quant à ce bilan ? Au total, 205 commerces et 14 communes sont concernés. Quelles sont ces communes ? Sont-elles exclusivement situées au sud de Bruxelles ou parvient-on à associer au principe l'ensemble du tissu économique de la Région ? Quel sera, selon vous, le marqueur de la réussite de ce projet ?

Outre cette logique ascendante, qui est une dynamique intéressante de par la confiance faite aux communes, n'oublions pas les autres initiatives existant par ailleurs ou qui ont éclos lors de la crise du Covid-19. À cette occasion, chacun, y compris au niveau communal, s'est rendu compte de la nécessité de faciliter le commerce en ligne. Aujourd'hui, quelle réflexion globale est menée pour élaborer un outil efficace, valable sur l'entièreté du territoire régional ? En effet, il faut éviter de multiplier les initiatives et plutôt de se concentrer sur un seul outil, avant de passer éventuellement le relais au secteur privé.

[285]

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- Au sujet des communes, je ne dispose pas ici de toutes les données précises, mais je peux déjà vous dire que, s'agissant de 14 communes sur 19, on peut conclure qu'il y a une certaine diversité au sein des autorités communales participantes. Celles que je vous ai citées pour avoir organisé des actions de sensibilisation autour de cette thématique témoignent de cette diversité.

Selon moi, il était indispensable de tenter ce projet puisqu'un tel besoin avait été exprimé à l'époque où nous l'avons lancé. Nous avons pu, en outre, bénéficier d'une expertise préexistante, et c'est une bonne démarche que d'avancer avec des outils qui fonctionnent déjà, en collaboration avec les communes et les intervenants.

Nous devons permettre une telle plate-forme et la rendre la plus accessible et la plus modulable possible selon les différents types de commerces et leurs produits : veulent-ils y placer une boutique en ligne, ou juste une vitrine, par exemple ?

Je décèle peut-être une forme de décélération, dès lors que les commerces ont rouvert. En décembre, il y avait certainement un engouement, une nécessité de s'y inscrire, en particulier à la période des fêtes de fin d'année, et le sentiment de crainte que les citoyens ressentaient à l'idée de se rendre dans des commerces dans le contexte du Covid-19. Aujourd'hui, la priorité est à la réouverture.

Il faut continuer à offrir ce type de possibilités, les adapter, en réaliser un contrôle régulier et en dresser le bilan par la suite. Il me semble que notre démarche est appropriée car modulable. C'est un outil de résilience intéressant, et j'espère qu'il fonctionnera. Mais je comprends qu'aujourd'hui, la priorité des commerçants est à la réouverture.

- *L'incident est clos.*

[291]

QUESTION ORALE DE MME CLÉMENTINE BARZIN

À MME BARBARA TRACHTE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "le soutien à la consommation dans les quartiers".

[293]

Mme Clémentine Barzin (MR).- La crise du Covid-19 a entraîné la fermeture de nombreux commerces pendant plusieurs mois, provoquant de graves problèmes de trésorerie pour un certain nombre. Elle a également créé la désolation dans certains quartiers du fait de l'absence de travailleurs ou de touristes.

À l'heure de la vaccination et d'une réouverture de la vie sociale, commerçante et culturelle, il importe de réussir la reprise de l'activité. Je pense à deux axes majeurs : le soutien à la consommation dans les commerces locaux, singulièrement les plus touchés, et la stimulation de l'attractivité des quartiers commerçants les plus affectés. Plusieurs leviers s'offrent à vous dans ce cadre.

Premièrement, le partenariat avec les associations de commerçants. Avez-vous consulté les associations de commerçants de notre Région pour entendre leurs besoins spécifiques dans le cadre de la crise du Covid-19 ? Dans l'affirmative, qu'en est-il ressorti ?

Les avez-vous consultées sur leurs besoins pour stimuler la relance ? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il ? Évoquent-elles, par exemple, des coupons à recevoir dans un commerce pour favoriser un achat dans un autre commerce de proximité, ou des moyens pour décorer des rues ou lancer des campagnes de communication ?

Allez-vous lancer un appel à projets qui permette aux associations de commerçants de déterminer elles-mêmes les leviers les plus appropriés pour stimuler la relance de leur zone commerçante, cela en les dotant de moyens en conséquence ?

L'appel à projets Local & Together 2021 s'est clôturé le 31 mai dernier. Combien de projets ont-ils été soumis et combien sont-ils lauréats par catégorie ? Il existe deux catégories : soutien aux associations de commerçants et soutien aux projets innovants pour des quartiers commerçants collaboratifs et circulaires.

Quel est le budget attribué à chaque catégorie et aux projets lauréats ?

Le critère "augmentation d'une consommation durable de proximité" a-t-il été une condition sine qua non pour la sélection d'un projet dans la catégorie "soutien aux associations de commerçants" ?

Quels sont les projets pour les associations de commerçants et sur quoi portent-ils exactement ? Dans quelle mesure vont-ils contribuer à la relance ? Dans quels quartiers se situent-ils ?

[295]

Deuxièmement, le partenariat avec les communes. Plusieurs communes bruxelloises ont lancé des initiatives après le premier confinement, en particulier des chèques consommation locale sous diverses formes.

Avez-vous eu des contacts avec les communes concernées pour dresser le bilan de ces projets ? Le cas échéant, quels enseignements peuvent en être tirés ? Quelles formules ont obtenu les meilleurs résultats ? Les communes vous ont-elles fait part de besoins spécifiques à articuler avec la Région, par exemple à travers hub.brussels ?

Les communes n'ont pas toutes les mêmes moyens à injecter dans le soutien aux commerces locaux. Allez-vous ouvrir un appel à projets à l'intention des communes afin de leur donner les moyens de développer des initiatives de relance au regard de leur tissu économique spécifique ? Dans l'affirmative, dans quel délai et avec quel budget ?

Troisièmement, l'initiative régionale proprement dite. La Région bruxelloise a dégagé un budget de quatre millions d'euros pour offrir des chèques cadeaux aux touristes belges et internationaux. Quels types de commerces sont compris dans l'offre à laquelle ces chèques donnent accès ?

Y a-t-il une approche relative aux commerces locaux ? Existe-t-il une liste ciblant les commerces les plus touchés par la crise du Covid-19 ? Dans la négative, la Région va-t-elle, dans la même logique, instaurer un système de chèques cadeaux ou autre, par exemple pour les ménages bruxellois, permettant de cibler des commerces (métiers de contact, commerces non essentiels, horeca, culture...) et des quartiers comme la zone Unesco très touchés par la pandémie ? Dans l'affirmative, selon quelles modalités précises et dans quel délai ?

Les associations de commerçants et les communes peuvent être des partenaires actifs dans la relance par la consommation et dans le renforcement de l'attractivité des quartiers de notre Région. La Région elle-même, grâce à une série de techniques modernes, peut développer des solutions.

Avec volontarisme, il s'agit, ensemble, d'orienter au mieux les budgets pour qu'ils produisent un effet levier sur le commerce bruxellois.

[297]

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- Nous restons dans la même thématique que la question précédente. Il s'agit encore de la thématique essentielle du soutien au commerce local, de quartier, dont nous partageons l'importance pour la qualité de vie en Région bruxelloise.

Les équipes de hub.brussels sont très régulièrement en contact avec les associations de commerçants. Il s'agit d'une des missions de base de l'équipe des pouvoirs locaux qui accompagne la création d'associations de commerçants et soutient la professionnalisation de celles qui existent.

Les besoins et demandes étant aussi variés que les quartiers, hub.brussels adapte son accompagnement en fonction de la spécificité du quartier et de l'association de commerçants.

Ces services ont bien sûr continué et se sont même développés.

Les besoins qui reviennent le plus fréquemment dans le cadre de cette crise sont les suivants :

- la mise à disposition des associations de commerçants de personnel qualifié pour les aider à organiser des événements et à mieux communiquer dans le quartier commerçant ;
- l'allègement des procédures urbanistiques et des taxes, notamment pour les terrasses ;
- une meilleure coordination des travaux et des réaménagements des espaces publics ;
- la mise à disposition d'un budget structurel pour les associations de commerçants afin de les aider à développer des projets et de l'animation de quartier ;
- des outils d'accompagnement à la numérisation ;
- et enfin, l'amélioration de l'accessibilité des quartiers commerçants.

C'est notamment sur cette base, et afin de répondre à ces préoccupations, que nous avons décidé de créer l'appel à projets "Local & Together". Pour l'édition 2021, nous avons rajouté la possibilité pour les associations de commerçants de mettre sur pied des projets s'attaquant spécifiquement à la vacance commerciale. Ma volonté est de répondre au mieux aux besoins de ces quartiers commerçants, tout en les soutenant, sur le plan du financement et de l'accompagnement, dans la mise en place de dynamiques collectives.

Comme vous l'avez indiqué, pour l'édition 2021, les dossiers devaient être soumis pour le 31 mai dernier. Au total, 40 projets ont été déposés dont 38 entraînent en ligne de compte :

- 30 projets "Soutien aux associations de commerçants" ;
- 8 projets "Soutien aux projets innovants".

Le budget que nous y consacrons cette année est de 300.000 euros. Le jury s'est réuni la semaine dernière, mais je n'ai pas encore reçu ses délibérations. Je serai évidemment ravie de vous partager la présentation des projets lauréats, une fois les démarches administratives finalisées et les subsides officiellement octroyés, ou en tout cas définis.

En ce qui concerne le lien avec les communes, c'est la même équipe des pouvoirs locaux de hub.brussels qui est à la manœuvre. Des rencontres avec chacune des communes bruxelloises ont été organisées depuis le début de cette année, afin de valider avec hub.brussels les chantiers et priorités qu'il peut soutenir en fonction de ses moyens et capacités.

[299]

Pour ma part, j'organise à intervalles réguliers, en présence d'un représentant de hub.brussels, des réunions avec les échevins du commerce et de l'économie des dix-neuf communes. Ces réunions sont un espace d'échange, notamment autour des thématiques de soutien au commerce local. La Région et les échevins peuvent y exposer leurs différents projets, mais c'est aussi l'occasion pour les échevins de discuter entre eux.

En ce qui concerne les projets de type "chèques commerces locaux", les communes qui les ont mis en place l'ont fait sans l'aide opérationnelle de hub.brussels, qui a limité son intervention au partage des initiatives et bonnes pratiques entre communes.

S'agissant de votre question relative au budget régional de quatre millions d'euros pour soutenir le tourisme en Région de Bruxelles-Capitale, je vous relaie la réponse du ministre-président, qui en a la compétence.

Dans son plan de relance tourisme 2021, visit.brussels a, entre autres, dégagé un budget de quatre millions d'euros afin d'offrir 100.000 chèques de 40 euros.

L'objectif de ce chèque numérique est d'encourager la fréquentation des activités touristiques à Bruxelles durant l'été 2021. Les chèques de 40 euros seront promus par le biais de campagnes de communication ciblées en priorité sur les touristes de pays limitrophes (en fonction des mesures Covid-19 en vigueur).

Dans un second temps, les campagnes cibleront les touristes venant de Flandre et de Wallonie, et si nécessaire, la population locale bruxelloise.

L'objectif du chèque est de stimuler la consommation auprès des acteurs du secteur (hébergements touristiques, attractions, musées, visites guidées, partenaires culturels).

Au niveau du grand public, un site web sera mis en place permettant de s'inscrire pour recevoir un chèque nominatif à utiliser à Bruxelles ; au niveau des partenaires, une solution technique gratuite sera mise en place. Cette solution leur permettra de gérer l'action le plus simplement possible.

La distribution de ces chèques sera soutenue par des campagnes de communication ciblées géographiquement. La commande des chèques se fera par le biais d'un minisite multilingue.

Des contacts ont été pris afin de bénéficier de l'expérience des autres initiatives belges dans ce domaine. Ces échanges ont permis à visit.brussels de peaufiner son projet. Il est à signaler toutefois que le but des chèques bruxellois est d'abord d'attirer un tourisme de séjour.

Ce chèque sera valable uniquement dans les attractions touristiques, les musées et les hébergements. Il sera également valable pour les visites guidées et événements se déroulant sur le territoire régional et ayant souscrit à cette action. Ce faisant, ce chèque contribuera à la relance globale de l'économie bruxelloise.

[303]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Je reste sur ma faim s'agissant des appels à projets. J'espère que les 30 projets destinés aux associations de commerçants laissent à ces dernières beaucoup de liberté pour définir leurs besoins en ce moment essentiel de relance. Il importe donc que les critères ne soient pas excluants, d'où l'intérêt d'être en contact direct avec les grandes associations de commerçants des quartiers particulièrement touchés.

Un soutien devrait être apporté à une série d'initiatives lancées par les communes, qui connaissent bien le tissu économique local. Il faut laisser un maximum de liberté aux opérateurs directs.

J'imagine que le dispositif de chèques cadeaux ciblera les quartiers les plus touristiques. Nous manquons toutefois de précisions à ce sujet.

[305]

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- J'attends les résultats et l'évaluation du jury, tout comme vous. Il sera intéressant et instructif d'analyser quels projets sont retenus, ainsi que d'observer la répartition des budgets entre ceux-ci. Nous aurons certainement des leçons à tirer de l'évaluation de l'appel à projets en tant que tel.

La répartition des budgets et la détermination par le jury des critères les plus pertinents à cet effet est un sujet effectivement intéressant, mais à propos duquel je ne dispose pas encore d'informations.

- *L'incident est clos.*

[309]

QUESTION ORALE DE MME ANNE-CHARLOTTE D'URSEL

À MME BARBARA TRACHTÉ, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "la réforme de la prime LEZ".

[311]

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Depuis son instauration, nous lisons les multiples rapports d'évaluation de la zone de basses émissions (LEZ). Dans le cadre de sa mise en place, le gouvernement bruxellois affirmait sa volonté de prévoir des mesures d'accompagnement et de soutien pour les professionnels exerçant une activité sur le territoire de la LEZ. Une étude sur les mesures d'accompagnement a été réalisée en 2017 par Bruxelles Environnement pour définir, notamment, les véhicules professionnels qui peuvent bénéficier d'une dérogation, mais aussi la prime spécifique instaurée par Bruxelles Économie et emploi (BEE) pour les micro- et petites entreprises actives dans certains secteurs d'activités.

Il ressort des réponses données par l'administration qu'au 1er avril 2020, seulement dix primes spécifiques de BEE avaient été octroyées. Ce nombre est assurément le témoin objectif d'un impact que l'on peut qualifier de faible de la mouture actuelle de la prime d'accompagnement des entreprises bruxelloises souhaitant remplacer leurs anciens véhicules utilitaires.

Il est également utile de noter que d'autres villes en Europe ont instauré une LEZ sur leur territoire et que bon nombre d'entre elles proposent des mesures conséquentes d'aide aux professionnels. Il suffit de voir les dispositifs mis en place chez nos voisins gantois pour constater que des mesures plus poussées peuvent être élaborées.

La transition climatique est un enjeu majeur pour notre Région et il apparaît juste de considérer que cet effort doit se faire de manière équilibrée et avec une prise en compte de l'impact socioéconomique des mesures favorisant la transition.

[313]

L'analyse prévue pour mesurer l'impact sur les entreprises des primes accordées dans le cadre de la LEZ a-t-elle eu lieu ? On peut en effet à présent bénéficier d'une évaluation avec la régularité d'un métronome. Je lis dans la presse les sorties de M. Maron concernant les bienfaits de la LEZ, et je suis heureuse qu'il les remarque après qu'elle a été mise en place par un gouvernement dont il ne faisait pas partie. Seulement, qu'en est-il de ces fameuses primes ? Comment ont-elles été adaptées depuis le rapport d'évaluation accablant de mai 2020 ? Comment expliquez-vous que seules dix primes ont été accordées en 2020 ? Comment comptez-vous les adapter pour qu'elles rencontrent enfin les besoins des Bruxellois ? Quand les effets de cette réforme prendront-ils forme ?

Le spectre des primes va-t-il s'élargir ? Des catégories spécifiques peuvent-elles être ajoutées, comme les maraîchers et les taxis ? Une catégorie spécifique relative aux véhicules électriques et aux bornes de rechargement est-elle prévue dans ce cadre ? Si oui, comment ?

Ce problème se pose avec d'autant plus d'acuité que vous avez confirmé la semaine passée la décision annoncée dans la déclaration de politique régionale de la renforcer jusqu'à ne plus permettre à un très grand nombre de véhicules utilitaires de circuler dans la LEZ dans quelques années.

J'aimerais avoir votre lecture de cette prime, suite aux décisions que vous avez prises récemment.

[315]

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- Les objectifs environnementaux du gouvernement bruxellois sont nécessaires et essentiels pour répondre aux défis climatiques, confirmés par l'objectif européen de neutralité carbone à l'horizon 2050. Il s'agit d'un enjeu écologique majeur, mais aussi d'un enjeu de santé primordial pour les habitants et habitantes de la Région bruxelloise.

Dans le cadre de son calendrier 2025-2035, le champ d'application de la zone de basses émissions (LEZ) s'élargira et couvrira tous les véhicules motorisés (voitures, minibus, autocars, camionnettes, mais aussi les deux-roues et les poids lourds).

Sur la base des études et de la consultation qui ont été menées pour prendre en considération la présence ou l'émergence de nouvelles possibilités sur le marché, un calendrier différencié a été fixé pour ces différents véhicules. Celui-ci ne concernera donc pas tous les véhicules de la même manière, mais je pense que vous suivez ce dossier de très près.

Pour garantir que cette transition ambitieuse se fasse de manière progressive et juste pour les entreprises et les ménages, le gouvernement a également adopté une feuille de route appelée "Low emission mobility Brussels". Celle-ci contient de nombreuses mesures d'accompagnement ciblant les acteurs bruxellois spécifiques tels que les personnes à mobilité réduite, les petites entreprises ou l'autopartage.

Les autres mesures d'accompagnement sont le soutien financier, les informations et la sensibilisation, le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques. De nombreuses mesures seront adoptées dans les années à venir pour faciliter la transition. Ces mesures feront l'objet d'une concertation approfondie avec les secteurs concernés. L'objectif est de fixer le cadre de la vision à long terme du gouvernement, car en tant que secrétaire d'État à la transition économique, je sais à quel point la prévisibilité est essentielle pour le monde des entreprises.

Cette transition vers une mobilité moins polluante doit se faire de manière progressive et équitable. La LEZ a été introduite par le gouvernement précédent en 2018 et est accompagnée d'un calendrier progressif de mise en œuvre. La prochaine étape est l'interdiction des véhicules diesel EURO 4 à partir du 1er janvier 2022.

[317]

Nous estimons à environ 6.700 le nombre d'utilitaires légers et de véhicules détenus par les professionnels qui seraient concernés par cette nouvelle étape, et il est manifeste que le soutien à ces entrepreneurs devra être renforcé.

En effet, un nombre trop réduit de primes LEZ ont été accordées en 2020. Les freins identifiés sont, d'une part, le montant de la prime et, d'autre part, les contraintes administratives. C'est pourquoi, en parallèle de l'adoption du calendrier de la LEZ, nous sommes en train de travailler à un renforcement et au remaniement de la prime LEZ offerte aux PME bruxelloises, afin de la rendre plus accessible, efficace et adaptée aux évolutions du marché. Elle pourra être également utilisée pour le leasing de véhicules. Je me tiendrai à votre disposition pour vous en détailler les contours et les critères dès qu'ils auront été définis et adoptés.

En outre, la Région a mis en place un soutien à la mobilité alternative. Vous vous souvenez certainement du programme européen Actions innovatrices urbaines et du projet Cairgo Bike qui a pour objectif la promotion du vélo cargo en Région bruxelloise. Bien sûr, nous sommes conscients que ce dispositif ne remplacera pas l'ensemble des véhicules utilitaires, mais il est important que des solutions alternatives soient proposées. Fin avril, soit quatre semaines à peine après le lancement du projet, 85 candidatures de professionnels ont été introduites : 10 % par de grandes entreprises, 15 % par des petites et moyennes entreprises et 75 % par de très petites entreprises. La construction est le secteur le mieux représenté parmi les organisations sélectionnées. C'est également le secteur pour lequel le plus de candidatures ont été reçues.

Enfin, je souhaite mentionner l'existence du facilitateur mobility & fleet au sein de Bruxelles Environnement, qui propose un coaching individuel aux entreprises et aux pouvoirs publics bruxellois afin de les guider vers de nouvelles pratiques de mobilité. Lors de cet accompagnement, le facilitateur peut, entre autres, aider à la mise en place d'un budget de mobilité et faire évoluer le parc des véhicules vers une décarbonation et une utilisation de véhicules plus durables. De manière générale, il fournit des conseils sur tous les aspects touchant à la mobilité.

[319]

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Je ne vais pas me contenter de la réponse que vous m'avez donnée aujourd'hui et j'y reviendrai. Le gouvernement met en place une zone de basses émissions (LEZ) en 2018, avec une prime LEZ accordée, la première année, à cinq micro-entreprises, et à seulement dix entreprises deux ans plus tard. J'en conclus qu'elle n'est pas adaptée.

Je ne comprends pas que l'on puisse s'occuper d'un nouveau calendrier d'interdictions, restrictions et limitations, sans se dire qu'il est urgent de venir en aide à ceux qui devront s'y plier, d'autant plus que vous mettez un frein à leurs activités !

Vous dites que 6.700 entités sont touchées par la nouvelle étape, mais je ne sais pas de quelle étape il s'agit, puisque quand je regarde le calendrier de la LEZ, je vois de nouvelles étapes tous les deux ou trois ans.

Plus de 71.000 véhicules utilitaires circulent à Bruxelles, et vous avancez que 6.000 sont affectés, mais par quoi ? Par l'interdiction en 2022 ?

Ce gouvernement manque de préparation face aux difficultés qu'un grand nombre de Bruxellois vont connaître. Certaines personnes ont des voitures, non utilitaires, mais qu'elles utilisent pour leur activité professionnelle. Certaines statistiques devraient être regroupées par votre cabinet ou votre administration, afin de bien comprendre qui est mis en difficulté par ces mesures.

[321]

Vous savez que mon groupe est favorable à la LEZ et au principe de l'exclusion des véhicules les plus polluants.

Je suis très déçue par l'absence d'un projet qui puisse accompagner ces personnes qui risquent de devoir cesser leur activité économique.

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- Je comprends votre remarque et le sentiment que la situation peut susciter.

En parallèle du calendrier d'installation évolutive de la LEZ, nous travaillons à l'adaptation de la prime accordée dans ce cadre. Aujourd'hui, nous adaptons cette prime aux 6.700 véhicules qui sont liés à la prochaine étape d'exclusion à partir du 1er janvier 2022.

Le service qui s'occupe des primes est monopolisé depuis plus d'un an par les primes économiques liées à la crise sanitaire. Telle est la réalité qui s'impose à nous. Néanmoins, malgré toutes les primes actuelles et futures qui nous occupent, Bruxelles Économie et emploi travaille d'arrache-pied à la nouvelle prime que nous préparons pour l'automne.

[325]

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Quand cette nouvelle prime verra-t-elle le jour ?

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- L'objectif poursuivi est l'automne.

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Vous êtes pourtant consciente que les entreprises doivent faire leurs choix dès à présent. On ne peut les faire attendre jusqu'au mois de septembre en leur faisant miroiter une aide éventuelle qui n'a pas encore de contours précis.

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- Je vous ai expliqué nos contraintes.

- *L'incident est clos.*